



CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL
DU BLANC-MESNIL

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

SOMMAIRE

Préambule.....	4
Chapitre I : Phase d'éveil.....	5
Chapitre II : Musique.....	6
Dominante instrumentale.....	6
Phase d'initiation.....	6
1er cycle.....	6
2e cycle.....	9
3e cycle amateur.....	11
Dominante voix.....	13
1er cycle.....	14
2e cycle.....	15
3e cycle amateur.....	16
Musiques actuelles amplifiées.....	18
1er cycle.....	18
2e cycle.....	20
3e cycle amateur.....	22
Cycle d'orientation professionnelle.....	23
Cycle de perfectionnement.....	27
Parcours personnalisés.....	27
Pratiques amateurs, ateliers, élèves adultes.....	33
Informations complémentaires, scolarité.....	33
Modalités d'admission au Conservatoire et inscription.....	33
Location d'instruments.....	34
Choix d'un deuxième instrument.....	34
Classes à horaires aménagés au Collège Aimé et Eugénie Cotton.....	34
Examens.....	35
Cursus Musique.....	36
Chapitre III : Danse.....	37
Phase d'initiation.....	37
1er cycle.....	37
2e cycle.....	41
3e cycle amateur.....	44
Cycle d'orientation professionnelle.....	45
Parcours personnalisés.....	47
Pratiques amateurs, ateliers, élèves adultes.....	53
Informations complémentaires, scolarité.....	53
Modalités d'admission au Conservatoire et inscription.....	53
Classes à horaires aménagés au Collège Aimé et Eugénie Cotton.....	53
Examens.....	54
Cursus Danse.....	55

PRÉAMBULE

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Blanc-Mesnil, créé en 1970, est un établissement d'enseignement artistique classé par le Ministère de la Culture. Ses missions s'articulent autour de la sensibilisation artistique, la démocratisation de l'accès aux arts vivants, l'éducation artistique sous différentes composantes (*Orchestre à l'École* depuis septembre 2016 à l'école Jean Jaurès, classes à horaires aménagés), l'enseignement artistique spécialisé permettant la formation à la pratique amateur de la Musique et de la Danse, mais également la formation professionnelle initiale des musiciens et des danseurs. Toutes ces missions, et plus particulièrement l'organisation des différents cursus ainsi que les modalités d'évaluation sont établies en cohérence avec les Schémas Nationaux d'Orientation définis par État (Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement initial de la Musique de 2008 et son complément relatif à la Filière Voix datant de juin 2014, Schéma d'Orientation Pédagogique Danse de 2004).

L'établissement accorde une large place à la diffusion de ses activités artistiques (nombreux concerts d'élèves, auditions de classe, collaborations avec divers artistes invités...). L'essentiel de ses manifestations ont lieu soit au sein de l'établissement, soit au Théâtre de la ville, soit dans d'autres lieux. Au total, entre 20 et 30 manifestations de ce genre ont lieu chaque année, ce qui permet de faire découvrir aisément le patrimoine musical et chorégraphique. De nouvelles classes instrumentales sont en développement depuis septembre 2016 ou prévues par l'établissement (Basson, Cor, Tuba...) afin de pouvoir assurer l'enseignement de tous les instruments de l'orchestre. Les Musiques Actuelles, en collaboration avec le *Deux Pièces Cuisine*, élargissent la palette esthétique existante en proposant des cours axés sur le rock, le jazz, et les styles musicaux de tradition extra-européenne.

Le but premier de l'établissement est de s'adresser à tous les publics du territoire, en tant qu'acteur de la vie culturelle.

Le présent règlement des études, organisé par spécialité, a pour vocation de détailler les différents cursus et parcours pédagogiques proposés par le Conservatoire du Blanc-Mesnil et d'en spécifier les modalités de fonctionnement et d'évaluation. Il est primordial de tenir compte du fait que chaque élève du Conservatoire doit faire preuve d'engagement et de motivation, et ce tant au niveau de sa pratique artistique qu'au niveau humain. Il s'agit pour chacun de bâtir un projet qui alliera les notions de plaisir et de partage à celles de travail personnel et d'investissement, afin d'atteindre le meilleur niveau artistique possible.

Chapitre I

PHASE D'ÉVEIL

Les premières années d'apprentissage artistique s'articulent sur ce qui constitue le socle commun à la Musique et la Danse, à savoir le rythme et la notion d'espace. À cela s'ajoute bien entendu tout ce qui est relatif au développement de la sensibilité d'écoute. Il s'agit donc dans cette première phase du cursus de développer au maximum la créativité et la sensorialité à l'aide d'activités corporelles et vocales. À l'issue de cette phase qui dure trois années à raison d'un cours par semaine, les enfants choisissent leur spécialité (Musique ou Danse).

Le Conservatoire propose également un atelier « Parent-enfant » pour les enfants de 3 ou 4 ans, afin de permettre au parent de découvrir l'univers musical. La tarification est la même que pour un enfant seul.

- **Élèves âgés de 3 à 6 ans**
 - « Jardin » : 3 ans
 - Éveil 1 : 4 ans
 - Éveil 2 : 5 ans
- **Temps hebdomadaire : 0h45 à 1h00 en une fois**
- **Durée de la phase : 3 ans maximum**

Ces cours peuvent être assurés par un binôme de professeurs (un pour la Musique, un pour la Danse) afin de prendre en charge les divers objectifs fixés : développement de l'oreille à travers les notions de hauteur, de dynamique, de timbre, de rythme, de pulsation et d'aisance corporelle. L'improvisation corporelle et musicale, à travers le travail de la voix, constitue l'essentiel de cette phase d'initiation. Des prestations publiques collectives sont prévues afin de permettre aux enfants de restituer ce qui aura été abordé, et de toucher à l'espace scénique.

Découverte des instruments

Au cours de cette phase d'apprentissage, les enfants ont l'occasion de découvrir les différents instruments enseignés au sein de l'établissement. Les professeurs d'instrument sont amenés à faire ponctuellement des présentations de leur instrument au sein de ces cours d'Éveil Musique et Danse en plus de ce qui aura pu être abordé avec les professeurs d'Éveil, et de faire essayer les instruments. Ceci leur permettra de faire un choix d'instrument sûr, réfléchi et motivé.

Suivi des élèves

Les professeurs suivent et accompagnent de près chacun de ces jeunes élèves afin de conseiller une orientation de manière pertinente et adaptée. Ceci est important notamment dans le cadre des essais d'instruments, les affinités face à un instrument étant variables d'un enfant à l'autre.

Orchestre à l'école

Il s'agit d'un dispositif d'initiation instrumentale en partenariat avec l'école élémentaire Jean Jaurès qui permet aux jeunes élèves de CM1 et CM2 de l'école d'être au contact de la musique grâce à l'intervention de professeurs du Conservatoire. Ce dispositif est également en place avec les classes de 6e du collège Cachin.

Chapitre II

MUSIQUE

L'apprentissage de la musique constitue un véritable projet impliquant différentes disciplines. Ainsi, les cursus en « cycles » s'organisent autour d'une discipline principale et de disciplines complémentaires visant à enrichir la culture de l'élève et à lui donner plus d'aisance dans sa pratique, tout en lui permettant de cultiver son exigence, associée à son plaisir et à son épanouissement artistique.

DOMINANTE INSTRUMENTALE

Phase d'initiation

La phase d'initiation en Musique conserve la même philosophie que la phase d'éveil Musique et Danse. Oralité, créativité, improvisation, développement de l'écoute demeurent au centre de la formation afin de faire acquérir les notions musicales élémentaires (hauteur, intensité, timbre, rythme, pulsation...). Une grande place est accordée à l'apprentissage de la lecture et au chant choral, qui constitue un véritable moment de partage artistique formateur pour l'oreille.

- **Élèves âgés de 6 à 8 ans**
- **Temps hebdomadaire : 1h00 à 1h30 par semaine**
- **Durée de la phase : 2 ans**

Les élèves peuvent choisir un instrument et s'y inscrire dans la limite des places disponibles, et sur avis du professeur. L'équipe pédagogique peut éventuellement réorienter l'élève vers une autre discipline ou lui proposer une année supplémentaire en phase d'initiation.

1er CYCLE

Conditions d'accès au 1er cycle (nouveaux élèves extérieurs)

Au début du cycle 1, les élèves suivent un cours de Formation musicale et un cours d'instrument. Les élèves ayant débuté la Musique en dehors du Conservatoire du Blanc-Mesnil peuvent intégrer l'établissement après que leur niveau a été évalué par les professeurs d'instrument et de Formation musicale. En cas de forte demande, la priorité est donnée aux élèves se rapprochant de l'âge de référence indiqué par le Schéma National d'Orientation du Ministère de la Culture (soit entre 8 et 11 ans environ). Une liste d'attente est également constituée en fonction des demandes parmi les élèves inscrits en phase d'Éveil.

Des dossiers d'inscription sont à disposition au secrétariat du Conservatoire dès le mois de mai ou juin. Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée, et une date-butoir est fixée. Les élèves ont la possibilité de

rencontrer les professeurs d'instrument avant leur inscription en sollicitant un rendez-vous avec eux.

Le montant des droits d'inscription n'est pas remboursé en cas d'abandon de l'élève en cours d'année scolaire.

Le premier cycle, d'une durée de trois à cinq années, est accessible aux élèves ayant effectué la phase d'initiation ou aux élèves débutants ayant au moins 8 ans. Sont enseignées les premières notions techniques du langage musical à travers l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et de l'écoute. L'improvisation fait également partie de la formation des élèves.

- **Élèves âgés de 8 à 13 ans**
- **Temps hebdomadaire : 3h00 par semaine en 2 ou 3 fois : Formation musicale, cours individuel d'instrument, pratique collective instrumentale et/ou vocale**
- **Durée du cycle : de 3 à 5 ans**

Contenu pédagogique

1 cours de formation musicale, 1h15

1 cours individuel d'instrument, 0h30 (ou 1h à deux)

1 cours de pratique collective, 1h15 :

Le cours de pratique collective (chant choral, orchestres) permet d'acquérir des réflexes non seulement en matière de jeu collectif mais surtout en matière de sonorité. Les instruments/les voix d'un ensemble instrumental/vocal étant logiquement hiérarchisés (par type de timbre, de registre etc.), il est ainsi possible d'apprendre aisément à travailler l'intonation, la qualité du son, et à créer une sonorité d'ensemble équilibrée.

Chant choral : pour tous les élèves instrumentistes en 1C1 et 1C2.

Élèves en 1C3 et 1C4 :

Orchestre à cordes 1er cycle : élèves en violon, alto, violoncelle, contrebasse.

Orchestre d'harmonie 1er cycle : élèves en flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, percussions.

Chant choral : élèves en piano, guitare.

Pour les flûtistes à bec, des ensembles sont constitués par le professeur afin de travailler un répertoire adapté à cet instrument. Les pianistes et les guitaristes peuvent être initiés à l'accompagnement d'autres élèves instrumentistes, et/ou suivre un cours complémentaire (harmonie au clavier, ou harmonie/lecture de grilles, déchiffrage polyphonique...). Pour ces instruments, la pratique du chant choral doit être envisagée comme une discipline qui nourrit le projet global de l'élève et contribue à sa formation artistique générale (écoute, réactivité, précision rythmique et intonation).

Le cours de chant choral peut être suivi de manière facultative en plus du cours d'orchestre si l'élève le souhaite.

Objectifs

Outre les premières bases d'une culture musicale, les élèves devraient atteindre les objectifs suivants :

- Tenir une pulsation régulière, connaître les mesures à 2, 3 et 4 temps, en binaire et en ternaire
- Être capable de lire/déchiffrer un texte simple et de le chanter
- Savoir mémoriser et reproduire, assimiler un texte musical simple
- Savoir improviser une courte séquence simple avec des éléments donnés, seul ou à plusieurs
- Savoir se repérer dans un texte musical (mesures, lettres, chiffres, barres de reprise...)
- Savoir chanter/entendre une partition jouée à l'instrument
- Connaître les bases du vocabulaire musical (indications de caractère, de nuance, de mouvement...)
- Distinguer mélodie et accompagnement
- Assister aux manifestations proposées par la saison culturelle, se produire dans le cadre des concerts d'élèves, auditions de classe, concerts des pratiques collectives (orchestre, chorale)
- Savoir occuper l'espace scénique (se présenter et saluer)

Évaluations

- **Contrôle continu** : les élèves sont évalués par leur professeur de Formation musicale chaque trimestre (écrit et oral) et annuellement à l'instrument par un jury formé des professeurs du département, présidé par le directeur du Conservatoire et/ou le directeur des études (évaluation ponctuelle intra-cycle). Ces évaluations sont prises en compte pour l'examen de fin de cycle. Des bulletins sont transmis aux familles à l'issue de chaque trimestre.
- **Examen de fin de cycle** : il comporte une épreuve instrumentale entre 10 et 15 minutes (une œuvre imposée et une œuvre au choix de l'élève) et deux épreuves de Formation musicale (écrit et oral). Il se déroule devant un jury extérieur formé de personnalités invitées (concerne l'oral de Formation musicale et l'épreuve instrumentale).
- **Auditions de classe, concerts d'élèves** : l'élève est tenu de participer à ces manifestations qui font partie du contrôle continu. Les auditions de classe permettent de faire découvrir le travail d'un professeur avec ses élèves ainsi que le répertoire spécifique à l'instrument.

***N.B. :** L'examen de fin de cycle a lieu à l'issue du 1C4. Tous les élèves inscrits dans ce niveau doivent présenter l'examen, sauf avis contraire des professeurs. L'équipe pédagogique peut faire passer l'examen à un élève n'ayant pas encore atteint le 1C4 si elle le juge apte. En cas d'échec à l'examen, une 5e année peut-être autorisée en accord avec le jury après consultation du contrôle continu de l'élève.*

Orientations possibles

À l'issue du 1er cycle, l'élève a divers choix d'orientation :

- Intégrer le 2e cycle
- Effectuer un parcours personnalisé (concevoir un projet artistique pertinent et motivé, sous réserve de validation par la direction du Conservatoire)
- Participer aux pratiques collectives de l'établissement (ateliers)

2e CYCLE (cycle d'autonomie)

Le deuxième cycle est celui du développement de l'autonomie, de l'élargissement du répertoire, du développement de la sensibilité musicale personnelle, mais aussi de la connaissance des notions d'interprétation. Sa durée se situe entre trois et cinq années. L'élève doit ouvrir, affirmer et consolider ses connaissances culturelles, s'intéresser à diverses esthétiques, et savoir tenir sa place dans une pratique collective.

Conditions d'accès au 2e cycle (nouveaux élèves extérieurs)

Les élèves ayant déjà pratiqué la musique en dehors du CRD du Blanc-Mesnil et désireux de s'inscrire en 2e cycle seront évalués par l'équipe enseignante (professeurs de Formation Musicale et professeur d'instrument) afin de déterminer l'année dans le cycle.

Des dossiers d'inscription sont à disposition au secrétariat du Conservatoire dès le mois de mai ou juin de chaque année. Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée, et une date-butoir est fixée. Les élèves peuvent, s'ils le souhaitent, rencontrer les professeurs d'instrument avant leur inscription en sollicitant un rendez-vous avant la rentrée de septembre.

Le montant des droits d'inscription n'est pas remboursé en cas d'abandon de l'élève en cours d'année scolaire.

- **Élèves âgés de 11 à 18 ans**
- **Temps hebdomadaire : 3h45 par semaine en 2 ou 3 fois : Formation musicale, cours individuel d'instrument, pratique collective instrumentale et/ou vocale**
- **Durée du cycle : de 3 à 5 ans**

Contenu pédagogique

1 cours de Formation musicale, 1h30

1 cours individuel d'instrument, 0h45

1 cours de pratique collective, 1h30 :

Orchestre à cordes 2e et 3e cycles : élèves en violon, alto, violoncelle, contrebasse.

Orchestre d'harmonie 2e et 3e cycles : élèves en flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor, trompette, trombone, tuba, percussions.

NB : L'orchestre d'harmonie 2e et 3e cycles participera aux cérémonies officielles des célébrations nationales de la ville du Blanc-Mesnil.

Chant Choral : élèves en piano, guitare.

Les élèves sont répartis dans les orchestres du Conservatoire au début de chaque année scolaire en fonction des effectifs nécessaires, de l'avis des professeurs et sur décision du directeur des études. La pratique de la Musique de chambre est également proposée au Conservatoire. En fonction des demandes, chaque élève peut demander à suivre cette classe. Pour les flûtistes à bec, des ensembles sont constitués par le professeur de cet instrument afin de travailler un répertoire adapté. Les pianistes et les guitaristes peuvent être sollicités pour l'accompagnement d'autres élèves musiciens ou danseurs, ou suivre un cours complémentaire (harmonie au clavier, déchiffrage...).

Objectifs

Voici une liste indicative des objectifs qui doivent être atteints à la fin du 2e cycle :

- Savoir expliquer ses choix musicaux et techniques (doigtés, respirations, phrasé...)
- Maîtriser le binaire, le ternaire et la technique de décomposition
- Connaître les mesures irrégulières (5/8, 7/8...) et quelques rythmes irrationnels complexes
- Être autonome dans son travail personnel
- Avoir une écoute critique et savoir proposer des solutions techniques pour résoudre les problèmes simples liés à l'interprétation d'une œuvre
- Développer la technique de mémorisation, savoir jouer par cœur une pièce du répertoire de son instrument
- Avoir une attitude autonome lors du jeu collectif : savoir répéter sans l'assistance d'un professeur, avoir conscience du/des rôle(s) mené(s) au sein d'un groupe (thème, accompagnement, plans sonores etc.)
- Connaître les différentes périodes de l'Histoire de la musique (Moyen Âge, Renaissance, Baroque, Classique, Romantique, Moderne, Contemporaine...) et ses compositeurs principaux
- Connaître les différentes esthétiques musicales (musiques traditionnelles extra-européennes, musiques actuelles, musiques électroacoustique, Jazz...)
- Avoir quelques notions d'analyse musicale (Formes et genres, parcours tonal [modulations/emprunts], formations instrumentales, organologie...)
- Avoir souci de la qualité de la sonorité, savoir l'améliorer/la moduler/l'adapter
- Développer la virtuosité instrumentale
- Assister aux manifestations proposées par la saison culturelle, se produire dans le cadre des concerts d'élèves, auditions de classe, concerts des pratiques collectives (orchestres/chorales)

Évaluations

- **Contrôle continu** : les élèves sont évalués par leur professeur de Formation musicale chaque trimestre (écrit et oral) et annuellement à l'instrument par un jury formé des professeurs du département, présidé par le directeur du Conservatoire et/ou le directeur des études (évaluation ponctuelle intra-cycle). Ces évaluations sont prises en compte pour l'examen de fin de cycle. Des bulletins sont transmis aux familles à l'issue de chaque trimestre.
- **Examen de fin de 2e cycle** : il comporte une épreuve instrumentale publique de 20 minutes environ (œuvre imposée, œuvre au choix de l'élève, court déchiffrage ou pièce d'autonomie) et deux épreuves de Formation musicale (écrit et oral). Il se déroule devant un jury extérieur (oral de Formation musicale et épreuve instrumentale).
- **Auditions de classe, concerts d'élèves** : l'élève est tenu de participer à ces manifestations qui font partie du contrôle continu.

N.B. : L'examen de fin de cycle a lieu à l'issue du 2C4. Tous les élèves inscrits dans ce niveau doivent présenter l'examen sauf avis contraire des professeurs. L'équipe pédagogique peut faire passer l'examen à un élève n'ayant pas encore atteint le 2C4 si elle le juge apte. En cas d'échec à l'examen, une 5e année peut être autorisée en accord avec le jury après consultation du contrôle continu de l'élève.

Formation Musicale

Le Brevet de Formation Musicale est délivré aux élèves en fonction des résultats du contrôle continu (évaluations intra-cycle) communiqués aux familles par le biais de bulletins, et de l'examen final (écrit et oral).

Instrument

Le Brevet de deuxième cycle est délivré à l'issue de l'examen public qui se déroule en présence d'un jury extérieur formé de personnalités invitées. Il donne accès au 3e cycle amateur. Le contrôle continu est également pris en compte (évaluations intra-cycle effectuées par l'équipe enseignante dans le courant de l'année) pour ce diplôme.

Pour l'instrument ou la Formation musicale, une 5e année peut être accordée dans le cycle après avis du professeur et de la direction du Conservatoire.

Pratique collective

Une attestation de pratique collective est nécessaire à l'obtention du Brevet d'Études Musicales car elle permet de compléter le projet artistique et le parcours de l'élève. En fonction de leur instrument, les élèves obtiennent une attestation de pratique collective pour l'orchestre (vents, cordes, percussions), le chant choral (claviers, guitare, flûte à bec), l'ensemble de flûtes à bec, ou les diverses activités d'accompagnement (concerne les pianistes et les guitaristes éventuellement).

Le **Brevet d'Études Musicales** est décerné à l'élève ayant validé les trois modules (FM, Instrument, pratique collective).

Orientations possibles

À l'issue du 2e cycle, l'élève a divers choix d'orientation :

- Intégrer le 3e cycle amateur (préparation du Certificat d'Études Musicales)
- Passer le concours d'entrée en Cycle d'Orientation Professionnelle
- Effectuer un parcours personnalisé (concevoir un projet artistique pertinent et motivé, sous réserve de validation par la direction du Conservatoire)
- Participer aux pratiques collectives proposées par le Conservatoire (ateliers)

Au vu des diverses orientations possibles à l'issue du 2e cycle, l'élève discute avec l'ensemble de ses professeurs de l'orientation qui lui sera la plus adaptée.

3e CYCLE AMATEUR

Le 3e cycle amateur dure entre 2 et 4 ans, à raison de trois à cinq heures hebdomadaires. Il peut revêtir divers aspects quant à son contenu, en fonction du projet défini par l'élève. L'obtention du Certificat d'Études Musicales permet de clore une formation menant à la pratique de la musique en amateur de façon autonome. Les objectifs que l'élève doit se fixer sont l'approfondissement de ses connaissances en matière

d'interprétation musicale et sa culture musicale générale. Il essaiera de ne pas cantonner sa pratique instrumentale à une seule esthétique, mais tentera de la diversifier en fonction de son instrument. L'évaluation finale pourra prendre la forme d'un récital, d'une conférence, d'un spectacle. Le format sera choisi en fonction du projet et des centres d'intérêt esthétiques de l'élève. Il est possible, pour cet évaluation finale, de faire appel à d'autres élèves du Conservatoire (présentation de pièces en petit effectif). Conformément aux directives du Schéma National d'Orientation Pédagogique, l'option de la formation continue, dont les modalités doivent être soumises à l'approbation de la direction du Conservatoire peut être mise en place, sans donner lieu à la délivrance d'un diplôme.

- **Élèves âgés de 14 à 22 ans**
- **Temps hebdomadaire : 3h00 à 5h00 maximum : Formation musicale et/ou Culture musicale, cours individuel d'instrument, pratique collective instrumentale et/ou vocale**
- **Durée du cycle : de 2 à 4 ans**

Contenu pédagogique

1 cours de Formation musicale et/ou de Culture musicale

1 cours individuel d'instrument

1 cours de pratique collective :

Orchestre à cordes 2e et 3e cycles : élèves en violon, alto, violoncelle, contrebasse.

Orchestre d'harmonie 2e et 3e cycles : élèves en flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, saxophone, cor trompette, trombone, tuba, percussions.

***NB :** L'orchestre d'harmonie 2e et 3e cycles participera aux cérémonies officielles des célébrations nationales de la ville du Blanc-Mesnil.*

Les élèves sont répartis dans les orchestres au début de chaque année scolaire en fonction des effectifs nécessaires, de l'avis des professeurs et sur décision du directeur des études. La pratique de la Musique de chambre est également proposée au Conservatoire. En fonction des demandes, chaque élève peut demander à suivre cette classe. Pour les flûtistes à bec, des ensembles sont constitués par le professeur afin de travailler un répertoire adapté à cet instrument. Les pianistes et les guitaristes peuvent être sollicités pour l'accompagnement d'autres élèves musiciens ou danseurs, ou suivre un cours complémentaire (harmonie au clavier, déchiffrage...).

À partir du 3e cycle, il est fortement conseillé de suivre un cours de Musique de chambre en plus du cours en grand ensemble dirigé.

Objectifs

L'élève doit approfondir son niveau de pratique instrumentale et élargir sa culture musicale. Il doit être complètement autonome dans son approche artistique, et être capable d'organiser et de mener un projet personnel. Il doit également être en capacité de s'intégrer dans un groupe quelle que soit son esthétique et faire preuve d'invention. C'est la raison pour laquelle la pratique collective doit tenir une place importante dans ce type de parcours, que ce soit au Conservatoire mais également en dehors de celui-ci. Le seul cours d'instrument ne peut à lui seul résumer le projet de l'élève.

Évaluations

- **Contrôle continu** : les élèves sont évalués par leur professeur de Formation musicale chaque trimestre (écrit et oral) et annuellement à l'instrument par un jury formé des professeurs du département, présidé par le directeur du Conservatoire et/ou le directeur des études (évaluation ponctuelle intra-cycle). Ces évaluations sont prises en compte pour l'examen de fin de cycle. Des bulletins sont transmis aux familles à l'issue de chaque trimestre.
- **Examen de fin de 3e cycle** : il comporte deux épreuves de Formation musicale (écrit et oral). L'oral se déroule devant un jury extérieur formé de personnalités invitées.
Classes instrumentales : en fin de cycle, un examen public est organisé sous forme de concert mêlant divers classes instrumentales et/ou vocales, devant un jury extérieur présidé par le directeur du Conservatoire ou le directeur des études. Sa durée est de 20 minutes environ. Le jury tient compte, outre la prestation de l'élève, du contrôle continu de l'ensemble du cycle.
- **Auditions de classe, concerts** : l'élève est tenu de participer à ces manifestations qui font partie du contrôle continu.

N.B. : L'examen de fin de cycle a lieu à l'issue du 3C2. Tous les élèves inscrits dans ce niveau doivent présenter l'examen. L'équipe pédagogique peut faire passer l'examen à un élève n'ayant pas encore atteint le 3C2 si elle le juge apte. En cas d'échec à l'examen, une 3e année peut être autorisée en accord avec le jury après consultation du contrôle continu de l'élève.

Le **Certificat d'Études Musicales** est délivré à l'élève qui a validé les examens de certificat en Formation musicale et en instrument. Il doit également avoir obtenu une attestation de pratiques collectives.

Les élèves inscrits en 3e cycle amateur ont la possibilité d'intégrer le Cycle d'Orientation Professionnelle, sur avis de leurs professeurs au cours du cycle, et de passer le concours d'entrée en Cycle d'Orientation Professionnelle.

DOMINANTE VOIX

Le cursus voix (classe de Chant lyrique) s'inscrit dans le prolongement de la pratique du chant choral qui a été dispensée au cours des 1er et 2e cycles. Cette pratique, qui est liée à la croissance de l'élève et des modifications physiologiques de l'organe vocal, doit être organisée en conséquence. C'est pourquoi l'âge de référence est de 15 ou 16 ans en moyenne pour débiter le chant lyrique, dans le but de développer les capacités vocales de manière efficace.

Un cursus voix doit permettre d'acquérir une aisance dans les domaines du chant soliste, de la pratique vocale au sein d'effectifs divers (allant du petit ensemble au chœur, ces effectifs pouvant être mixtes ou non), de différents genres vocaux existants (opéra, oratorio, mélodie française et étrangère) et ce dans tous les styles de l'Histoire de la Musique (Renaissance, Baroque, Classique, Romantique, XX^e et XXI^e siècles). L'apprentissage des langues européennes fait également partie du cursus (français, anglais, allemand, italien, espagnol, russe). L'anatomie et la physiologie de la voix ainsi que la diction sont des domaines qui doivent également avoir été explorés.

Les admissions en cycle 1 se font sur test d'entrée ; le candidat présente deux pièces de styles différents.

1er CYCLE

- **Élèves âgés de 15 ans minimum**
- **Temps hebdomadaire : entre 3h30 et 4h30 : Formation musicale chanteurs, cours individuel de chant, atelier lyrique**
- **Durée du cycle : de 3 à 5 ans**

Contenu pédagogique

1 cours de formation musicale chanteurs, entre 1h00 et 2h00

1 cours individuel de chant, 0h30

Atelier lyrique, 2h00

Objectifs

Les élèves doivent s'intéresser à différentes pratiques vocales : chant monodique, polyphonique. Sur le plan technique, il doivent avoir acquis les premiers éléments permettant d'obtenir un geste vocal libre et naturel (posture, équilibre corporel, conscience de l'espace scénique).

Évaluations

- **Contrôle continu** : les élèves sont évalués par leur professeur de Formation musicale chaque trimestre (écrit et oral) et annuellement en chant par un jury formé des professeurs du département, présidé par le directeur du Conservatoire et/ou le directeur des études (évaluation ponctuelle intra-cycle). Ces évaluations sont prises en compte pour l'examen de fin de cycle. Des bulletins sont transmis aux familles à l'issue de chaque trimestre.
- **Examen de fin de cycle** : il comporte une épreuve vocale entre 10 et 15 minutes (une Mélodie française au choix, une Mélodie étrangère au choix, un Vaccai) et deux épreuves de Formation musicale (écrit et oral). Il se déroule devant un jury extérieur formé de personnalités invitées (concerne l'oral de Formation musicale et l'épreuve vocale).
- **Auditions de classe, concerts d'élèves** : l'élève est tenu de participer à ces manifestations qui font partie du contrôle continu. Les auditions de classe permettent de faire découvrir le travail d'un professeur avec ses élèves ainsi que le répertoire spécifique à l'instrument.

N.B. : L'examen de fin de cycle a lieu à l'issue du 1C4. Tous les élèves inscrits dans ce niveau doivent présenter l'examen, sauf avis contraire des professeurs. L'équipe pédagogique peut faire passer l'examen à un élève n'ayant pas encore atteint le 1C4 si elle le juge apte. En cas d'échec à l'examen, une 5e année peut être autorisée en accord avec le jury après consultation du contrôle continu de l'élève.

Étant donné la spécificité du cursus vocal (âge), il est possible que la durée du cycle soit écourtée, sur avis du professeur, en fonction des acquis de l'élève au moment de son entrée dans le cursus et de son évolution physiologique, technique et artistique.

Orientations possibles

À l'issue du 1er cycle, l'élève a divers choix d'orientation :

- Intégrer le 2e cycle
- Effectuer un parcours personnalisé (concevoir un projet artistique pertinent et motivé, sous réserve de validation par la direction du conservatoire)

2e CYCLE (cycle d'autonomie)

Les admissions en second cycle se font sur test d'entrée ; le candidat présente deux pièces de styles différents.

- **Élèves âgés de 17 ans minimum**
- **Temps hebdomadaire : entre 3h45 et 4h45 : Formation musicale chanteurs, cours individuel de chant, atelier lyrique**
- **Durée du cycle : de 3 à 5 ans**

Contenu pédagogique

1 cours de Formation musicale chanteurs, 1h00 à 2h00

1 cours individuel de chant , 0h45

Atelier lyrique, 2h00

Module complémentaire, Harmonie au clavier et/ou piano complémentaire

Les élèves doivent, au cours du second cycle, approfondir leurs connaissances acquises au cours du premier cycle ; ils doivent solliciter leur technique vocale dans plusieurs situations (soliste, petit ensemble, chœur) et toucher à diverses esthétiques (Baroque, Classique, Romantique, XX^e et XXI^e siècles, jazz, comédie musicale, chanson traditionnelle...). Ils doivent également approfondir leur pratique des langues étrangères et la qualité de la diction.

Évaluations

- **Contrôle continu** : les élèves sont évalués par leur professeur de Formation musicale chaque trimestre (écrit et oral) et annuellement en chant par un jury formé des professeurs du département, présidé par le directeur du Conservatoire et/ou le directeur des études (évaluation ponctuelle intra-cycle). Ces évaluations sont prises en compte pour l'examen de fin de cycle. Des bulletins sont transmis aux familles à l'issue de chaque trimestre.
- **Examen de fin de 2e cycle** : il comporte une épreuve vocale publique de 20 minutes environ (un air d'Opéra, un air d'Oratorio, une Mélodie/Lied : une de ces trois œuvres devra être écrite en langue française) et deux épreuves de Formation musicale (écrit et oral). Il se déroule devant un jury extérieur (oral de Formation musicale et épreuve instrumentale).

- **Auditions de classe, concerts d'élèves** : l'élève est tenu de participer à ces manifestations qui font partie du contrôle continu.

N.B. : L'examen de fin de cycle a lieu à l'issue du 2C4. Tous les élèves inscrits dans ce niveau doivent présenter l'examen sauf avis contraire des professeurs. L'équipe pédagogique peut faire passer l'examen à un élève n'ayant pas encore atteint le 2C4 si elle le juge apte. En cas d'échec à l'examen, une 5e année peut être autorisée en accord avec le jury après consultation du contrôle continu de l'élève.

Formation Musicale

Le Brevet de Formation Musicale est délivré aux élèves en fonction des résultats du contrôle continu (évaluations intra-cycle) communiqués aux familles par le biais de bulletins, et de l'examen final (écrit et oral).

Chant

Le Brevet de deuxième cycle en Chant lyrique est délivré à l'issue de l'examen public qui se déroule en présence d'un jury extérieur formé de personnalités invitées. Il donne accès au 3e cycle amateur. Le contrôle continu est également pris en compte (évaluations intra-cycle effectuées par l'équipe enseignante dans le courant de l'année) pour ce diplôme.

Atelier lyrique

Une attestation de participation à l'atelier lyrique est nécessaire à l'obtention du Brevet d'Études Musicales car elle permet de compléter le projet artistique et le parcours de l'élève.

Le **Brevet d'Études Musicales** est décerné à l'élève ayant validé les trois modules (FM, Chant, pratique collective).

Orientations possibles

À l'issue du 2e cycle, l'élève a divers choix d'orientation :

- Intégrer le 3e cycle amateur (préparation du Certificat d'Études Musicales)
- Passer le concours d'entrée en Cycle d'Orientation Professionnelle
- Effectuer un parcours personnalisé (concevoir un projet artistique pertinent et motivé, sous réserve de validation par la direction du Conservatoire)
- Participer à l'atelier lyrique en tant qu'atelier libre

3e CYCLE AMATEUR

Le 3e cycle amateur dure entre 2 et 4 ans, à raison de trois à cinq heures hebdomadaires. Il peut revêtir divers aspects quant à son contenu, en fonction du projet vocal et artistique de l'élève. L'obtention du Certificat d'Études Musicales permet de clore une formation menant à la pratique de la musique en amateur de façon autonome. Les objectifs que l'élève doit se fixer sont l'approfondissement de ses connaissances en matière d'interprétation musicale et sa culture musicale générale.

Tout en conservant le cours individuel de chant et la pratique de l'atelier lyrique, l'élève peut élaborer des projets, dans l'objectif de développer l'autonomie acquise au cours du second cycle. Il pourra axer son travail sur les esthétiques de son choix.

- **Élèves à partir de 20 ans**
- **Temps hebdomadaire : 3h00 à 5h00 maximum hebdomadaires : Formation musicale chanteurs et/ou Culture musicale, cours individuel de chant, atelier lyrique**
- **Durée du cycle : de 2 à 4 ans**

Contenu pédagogique

1 cours de Formation musicale chanteurs et/ou de Culture musicale, 2h00

1 cours individuel de chant, 1h00

Atelier lyrique, 2h00

Module complémentaire (Harmonie au clavier, piano complémentaire)

Objectifs pédagogiques

L'élève doit être complètement autonome dans son approche artistique, et être capable d'organiser et de mener un projet personnel. Il doit également être en capacité de s'intégrer dans un groupe quelle que soit son esthétique et faire preuve d'invention. Le repérage au sein d'une polyphonie complexe, en matière d'intonation et d'équilibre sonore doit s'affiner. Le répertoire soliste doit tenir une part importante dans l'apprentissage de l'élève. La pratique du clavier est fortement recommandée, car elle stimule, par son aspect harmonique, le développement de l'oreille du chanteur.

Évaluations

- **Contrôle continu** : les élèves sont évalués par leur professeur de Formation musicale chaque trimestre (écrit et oral) et annuellement en chant par un jury formé des professeurs du département, présidé par le directeur du Conservatoire et/ou le directeur des études (évaluation ponctuelle intra-cycle). Ces évaluations sont prises en compte pour l'examen de fin de cycle. Des bulletins sont transmis aux familles à l'issue de chaque trimestre.
- **Examen de fin de 3e cycle** : il comporte deux épreuves de Formation musicale chanteurs (écrit et oral). L'oral se déroule devant un jury extérieur formé de personnalités invitées.
Classe de chant : En fin de cycle, un examen public est organisé sous forme de concert pouvant mêler diverses classes, devant un jury extérieur présidé par le directeur du Conservatoire ou le directeur des études. Le jury tient compte, outre la prestation de l'élève, du contrôle continu de l'ensemble du cycle. Le répertoire présenté devra être monodique et polyphonique.
- **Auditions de classe, concerts** : l'élève est tenu de participer à ces manifestations qui font partie du contrôle continu.

N.B. : L'examen de fin de cycle a lieu à l'issue du 3C2. Tous les élèves inscrits dans ce niveau doivent présenter l'examen. L'équipe pédagogique peut faire passer l'examen à un élève n'ayant pas encore atteint le 3C2 si elle le juge apte. En cas d'échec à l'examen, une 3e année peut être autorisée en accord avec le jury après consultation du contrôle continu de l'élève.

Le **Certificat d'Études Musicales** est délivré à l'élève qui a validé les examens de certificat en Formation musicale et en Chant lyrique. Il doit également avoir obtenu une attestation de pratiques collectives.

Les élèves inscrits en 3e cycle amateur ont la possibilité d'intégrer le cycle d'orientation professionnelle, sur avis de leurs professeurs au cours du cycle, et de passer le concours d'entrée en Cycle d'Orientation Professionnelle.

MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

Le département Musiques actuelles et amplifiées propose la pratique de la guitare électrique, la guitare basse, les claviers, la batterie, les percussions africaines, et le jazz. Il s'agit d'un cursus diplômant permettant de développer la pratique de groupe, avec possibilité d'association avec des disciplines du cursus classique.

Les admissions en cycle 1 se font sur test d'entrée, le programme de ce test étant laissé à l'appréciation des professeurs, en fonction des instruments et du niveau d'expérience des candidats.

Il est conseillé d'avoir un niveau de fin de 1er cycle musique pour intégrer le département des musiques actuelles et amplifiées. Les débutants peuvent être accueillis, sur avis des professeurs.

1er CYCLE

- **Temps hebdomadaire : entre 2h30 et 4h par semaine : Formation musicale, cours individuel d'instrument, pratique collective**
- **Durée du cycle : de 2 à 4 ans**

Contenu pédagogique

1 cours individuel d'instrument entre 0h45 et 1h00

Pratique collective, 0h45 à 1h00 (atelier de découvertes musiques actuelles, atelier jazz)

1 cours de formation musicale, 1h15. Il est fortement conseillé de suivre un cours de formation musicale en plus de la formation instrumentale en MAA. Le professeur d'instrument peut également, de manière dérogatoire, dispenser ce cours adapté à l'univers des MAA. Le temps de cours est adapté selon la situation. Des intervenants sont amenés à dispenser de manière ponctuelle des cours portant sur des thèmes précis (rythme, harmonie, technique de son etc.).

Objectifs

À leur sortie du 1er cycle en MAA, les élèves doivent avoir atteint les objectifs suivants :

- Connaître les bases théoriques en lien avec la pratique de leur instrument : accords, enchaînements simples harmoniques et/ou rythmiques, types de gammes, tablatures simples, familles d'accords
- Tenir une pulsation régulière, connaître les mesures à 2, 3 et 4 temps, en binaire et en ternaire
- Être capable de lire/déchiffrer un texte simple et de le chanter
- Savoir mémoriser et reproduire, assimiler un texte musical simple
- Savoir improviser une courte séquence avec des éléments donnés (grille, motif(s)...), seul ou à plusieurs
- Être capable de mémoriser une mélodie simple, et savoir la restituer, la développer
- Connaître dans les grandes lignes les divers courants de l'histoire des musiques actuelles et du jazz
- Savoir se repérer dans un texte musical (mesures, lettres, chiffres, barres de reprise...)
- Savoir chanter/entendre une partition jouée à l'instrument
- Connaître les bases du vocabulaire musical (indications de caractère, de nuance, de mouvement...)
- Distinguer mélodie et accompagnement
- Assister aux manifestations proposées par la saison culturelle, se produire dans le cadre des concerts d'élèves, auditions de classe, concerts des pratiques collectives (orchestre, chorale), participer aux rencontres ponctuelles en formation
- Savoir occuper l'espace scénique (se présenter et saluer)

Évaluations

- **Contrôle continu** : les élèves sont évalués en Formation musicale (pour ceux qui suivent ce cours) et à l'instrument chaque année par les professeurs du département (évaluation ponctuelle intra-cycle). Ces évaluations sont prises en compte pour l'examen de fin de cycle. Des bulletins sont transmis aux familles à l'issue de chaque trimestre.
- **Examen de fin de cycle** : il comporte une épreuve instrumentale entre 10 et 15 minutes et deux épreuves de Formation musicale (écrit et oral), pour ceux qui suivent ce cours. Il se déroule devant un jury extérieur formé de personnalités invitées (concerne l'oral de Formation musicale et l'épreuve instrumentale).
- **Auditions de classe, concerts d'élèves** : l'élève est tenu de participer à ces manifestations qui font partie du contrôle continu. Les auditions de classe permettent de faire découvrir le travail d'un professeur avec ses élèves ainsi que le répertoire spécifique à l'instrument.

***N.B. :** L'examen de fin de cycle a lieu à l'issue de la 4e année au plus tard. Tous les élèves inscrits dans ce niveau doivent présenter l'examen. L'équipe pédagogique peut faire passer l'examen à un élève n'ayant pas encore atteint la 4e année si elle le juge apte.*

Orientations possibles

À l'issue du 1er cycle, l'élève a divers choix d'orientation :

- Intégrer le 2e cycle
- Effectuer un parcours personnalisé (concevoir un projet artistique pertinent et motivé, sous réserve de validation par la direction du Conservatoire)

2e CYCLE (cycle d'autonomie)

Les admissions en second cycle se font sur test d'entrée ; le candidat présente une pièce de son choix.

- **Temps hebdomadaire : entre 3h00 et 5h00 : Formation musicale, cours individuel d'instrument**
- **Durée du cycle : de 2 à 4 ans**

Contenu pédagogique

1 cours individuel d'instrument, 0h45

Pratique collective, 0h45 à 1h00

1 cours de Formation musicale, 1h15. Il est fortement conseillé de suivre un cours de formation musicale en plus de la formation instrumentale en MAA. Le professeur d'instrument peut également de manière dérogatoire dispenser le cours adapté à l'univers des MAA. Le temps de cours est alors adapté selon la situation.

Les élèves doivent, au cours du second cycle, approfondir leurs connaissances acquises au cours du premier cycle ; ils doivent toucher aux diverses esthétiques (jazz, rock, pop etc.). Ils peuvent s'initier à un deuxième instrument. La Formation musicale doit axer le travail sur le déchiffre et l'harmonie/l'analyse harmonique.

Objectifs

Voici une liste indicative des objectifs qui doivent être atteints à la fin du 2e cycle en MAA :

- Savoir expliquer ses choix musicaux et techniques (doigtés, respirations, phrasé...)
- Maîtriser le binaire et le ternaire et la technique de décomposition
- Connaître les mesures irrégulières (5/8, 7/8...) et quelques rythmes irrationnels complexes
- Être autonome dans son travail personnel
- Avoir une écoute critique et savoir proposer des solutions techniques pour résoudre les problèmes simples liés à l'interprétation d'une œuvre
- développer la technique de mémorisation
- Savoir relever un thème avec ses différents paramètres (rythme, harmonie, indications de dynamique etc.)
- Être capable d'inventer un thème simple et d'en développer une improvisation
- Avoir une attitude autonome lors du jeu collectif : savoir répéter sans l'assistance d'un professeur, avoir conscience du/des rôle(s) mené(s) au sein d'un groupe (thème, accompagnement, plans sonores etc.)
- Connaître les différentes périodes et courants esthétiques de l'Histoire des musiques actuelles, ainsi que leurs compositeurs et interprètes principaux
- Avoir quelques notions d'analyse musicale (Formes, genres et structures, grilles harmoniques dans divers styles, organologie...)
- Avoir le souci de la qualité de la sonorité, savoir l'améliorer/la moduler/l'adapter
- Développer la virtuosité instrumentale

Évaluations

- **Contrôle continu** : les élèves sont évalués en Formation musicale (pour ceux qui suivent ce cours) et à l'instrument chaque année par les professeurs du département (évaluation ponctuelle intra-cycle). Ces évaluations sont prises en compte pour l'examen de fin de cycle. Des bulletins sont transmis aux familles à l'issue de chaque trimestre.
- **Examen de fin de 2e cycle** : il comporte une épreuve instrumentale publique de 30 minutes environ (une œuvre imposée et une pièce au choix de l'élève) et deux épreuves de Formation musicale (écrit et oral), pour ceux qui suivent ce cours. Il se déroule devant un jury extérieur (oral de Formation musicale et épreuve instrumentale).
- **Auditions de classe, concerts d'élèves** : l'élève est tenu de participer à ces manifestations qui font partie du contrôle continu.

N.B. : L'examen de fin de cycle a lieu à l'issue de la 4e année au plus tard. Tous les élèves inscrits dans ce niveau doivent présenter l'examen. L'équipe pédagogique peut faire passer l'examen à un élève n'ayant pas encore atteint la 4e année si elle le juge apte.

Formation Musicale

Le Brevet de Formation Musicale est délivré aux élèves ayant suivi ce cours en fonction des résultats du contrôle continu (évaluations intra-cycle) communiqués aux familles par le biais de bulletins, et de l'examen final (écrit et oral).

Instrument

Le Brevet de deuxième cycle en Musiques actuelles est délivré à l'issue de l'examen public qui se déroule en présence d'un jury extérieur formé de personnalités invitées. Il donne accès au 3e cycle amateur. Le contrôle continu est également pris en compte (évaluations intra-cycle effectuées par l'équipe enseignante dans le courant de l'année) pour ce diplôme.

Pratique collective

Une attestation de participation à l'atelier de pratique collective est nécessaire à l'obtention du BEM car elle permet de compléter le projet artistique et le parcours de l'élève.

Le **Brevet d'Études Musicales** en Musiques Actuelles et Amplifiées est décerné à l'élève ayant validé tous les modules (FM, Instrument, pratique collective).

Orientations possibles

À l'issue du 2e cycle, l'élève a divers choix d'orientation :

- Intégrer le 3e cycle amateur (préparation du Certificat d'Études Musicales)
- Passer le concours d'entrée en Cycle d'Orientations Professionnelles
- Effectuer un parcours personnalisé (concevoir un projet artistique pertinent et motivé, sous réserve de validation par la direction du Conservatoire)
- Participer aux ateliers de pratiques collectives du département de Musiques actuelles

3e CYCLE AMATEUR

Le 3e cycle amateur dure entre 2 et 4 ans, à raison de trois à cinq heures hebdomadaires. Il peut revêtir divers aspects quant à son contenu, en fonction du projet artistique de l'élève. L'obtention du Certificat d'Études Musicales en Musiques actuelles et amplifiées permet de clore une formation menant à la pratique de la musique en amateur de façon autonome. Les objectifs que l'élève doit se fixer sont l'approfondissement de ses connaissances en matière d'interprétation musicale, de variété de répertoire. Tout en conservant le cours individuel d'instrument et la pratique collective, l'élève peut élaborer des projets (notamment constituer un groupe), dans l'objectif de développer l'autonomie acquise au cours du second cycle. Il pourra axer son travail sur les esthétiques de son choix.

- **Élèves à partir de 15 ans en moyenne**
- **Temps hebdomadaire : 3h00 à 5h00 maximum : Formation musicale et/ou Culture musicale, cours individuel d'instrument, pratique collective**
- **Durée du cycle : de 2 à 4 ans**

Contenu pédagogique

1 cours de Formation musicale et/ou Culture musicale, 2h00

1 cours individuel d'instrument, 1h00

Pratique collective, 1h00

Il est fortement conseillé aux élèves de suivre un cours de culture musicale afin d'élargir le champ de connaissances nécessaires à ce niveau.

Objectifs pédagogiques

L'élève doit être complètement autonome dans son approche artistique, et être capable d'organiser et de mener un projet personnel. Il doit également être en capacité de s'intégrer dans un groupe quelle que soit son esthétique et faire preuve d'invention.

Évaluations

- **Contrôle continu** : les élèves sont évalués par leur professeur de Formation musicale chaque trimestre (écrit et oral) et annuellement à l'instrument par un jury formé des professeurs du département, présidé par le directeur du Conservatoire et/ou le directeur des études (évaluation ponctuelle intra-cycle). Ces évaluations sont prises en compte pour l'examen de fin de cycle. Des bulletins sont transmis aux familles à l'issue de chaque trimestre.
- **Examen de fin de 3e cycle** : il comporte deux épreuves de Formation musicale (écrit et oral). L'oral se déroule devant un jury extérieur formé de personnalités invitées.
Classe d'instrument : en fin de cycle, un examen public est organisé sous forme de concert, devant un jury extérieur présidé par le directeur du Conservatoire ou le directeur des études. Le jury tient compte, outre la prestation de l'élève, du contrôle continu de l'ensemble du cycle.

- **Auditions de classe, concerts** : l'élève est tenu de participer à ces manifestations qui font partie du contrôle continu.

N.B. : L'examen de fin de cycle a lieu en principe à l'issue du 3C2. L'équipe pédagogique décide du moment opportun pour présenter l'examen (le cycle dure 4 années au maximum) en fonction de l'évolution technique et artistique de l'élève. Le contrôle continu est pris en compte pour l'évaluation finale.

Le **Certificat d'Études Musicales** en Musiques Actuelles et Amplifiées est délivré à l'élève qui a validé les examens de certificat en Formation musicale et en instrument. Il doit également avoir obtenu une attestation de pratiques collectives.

Les élèves inscrits en 3e cycle amateur ont la possibilité d'intégrer le cycle d'orientation professionnelle, sur avis de leurs professeurs au cours du cycle, et de passer le concours d'entrée en Cycle d'Orientation Professionnelle.

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (COP)

Le cycle d'orientation professionnelle est destiné aux étudiants désireux d'acquérir une formation leur permettant de pratiquer la musique à un niveau professionnel, et une connaissance du monde musical et artistique correspondante. Il est constitué d'un module principal (discipline dominante), d'un module associé de pratique collective, d'un module complémentaire de formation et de culture musicale, et d'une unité d'enseignement à choisir dans la liste proposée.

Dans le cas du CRD du Blanc-Mesnil, ce cursus doit être réalisé en partenariat avec un autre établissement d'enseignement artistique (CRR93 par exemple), afin que l'étudiant puisse valider toutes les options.

- **Élèves entre 14 et 22 ans en moyenne**
- **Temps : 750 heures sur la totalité du cycle**
- **Durée du cycle : de 2 à 4 ans**

Admission en COP

Niveau requis : Brevet d'Études Musicales de la spécialité dans laquelle concourt le candidat, ou être élève en 3e cycle de formation à la pratique amateur.

Le candidat présente un programme de 20 minutes environ, comportant une œuvre imposée du répertoire classique, et une œuvre d'esthétique moderne ou contemporaine. S'ensuit un entretien avec le jury qui permet d'apprécier les capacités et les motivations artistiques du candidat.

Si, à l'issue du concours d'entrée, le candidat n'est pas admis, il peut lui être proposé une année probatoire éventuellement renouvelable qui lui permettra de se préparer au concours d'entrée de l'année suivante. Il peut, au cours de cette année probatoire, suivre les différents modules du COP et les valider, à l'exclusion de

la discipline principale uniquement accessible sur concours d'entrée.

Disciplines dominantes enseignées

Instruments de l'orchestre
Instruments polyphoniques (piano, guitare)
Flûte à bec
Chant lyrique
Formation musicale
Culture musicale
Musiques actuelles (cours dispensés au *Deux Pièces Cuisine*)

Contenu pédagogique

Dominante instrumentale

Module principal de pratique individuelle instrumentale

Interprétation du répertoire de différentes époques et styles propres à l'instrument pratiqué. L'étudiant doit varier au maximum les types de répertoire durant chaque année du cursus.

Déchiffrage ou initiation à l'accompagnement relatif au répertoire et aux situations artistiques propres à l'instrument pratiqué.

Module associé de pratiques collectives dans plusieurs esthétiques, époques ou styles

Les étudiants doivent suivre :

- Un cours de pratique collective dite « en grand ensemble dirigé » : orchestre à cordes et/ou symphonique, orchestre d'harmonie, ou ensemble spécifique pour les étudiants en piano et guitare
- Un cours de musique de chambre

Module complémentaire de formation et de culture musicale

Les étudiants doivent suivre, au choix, un ou plusieurs cours parmi :

- Analyse musicale
- Écriture musicale
- Culture musicale, Commentaire d'écoute, Histoire de la musique

À ces modules s'ajoute une discipline à choisir dans une liste, qui diffère selon le choix de la discipline dominante (brochures spécifiques pour chaque COP).

Dominante voix

Module principal de pratique individuelle en chant

L'étudiant doit pratiquer le répertoire soliste de différentes époques et styles. Tous les genres doivent être étudiés (Mélodie, Lied, Opéra, Oratorio...).

Module associé de pratique collective

L'étudiant doit pratiquer au sein d'ensembles divers. Le travail en petit ensemble (« un par voix ») constitue le travail de base, conjointement avec l'atelier lyrique. L'étudiant peut également travailler avec d'autres formations de type musique de chambre afin d'enrichir son répertoire.

Les étudiants en COP de Chant doivent se produire lors des diverses productions qui pourront avoir lieu au cours de la saison musicale. Il est également recommandé de mener chaque année un projet de mise en scène d'un extrait d'œuvre d'art lyrique.

Module complémentaire de formation et de culture musicale

Ce module comprend :

- Le déchiffrage vocal
- L'étude des langues étrangères
- L'étude de la phonétique internationale
- La lecture et l'analyse de partitions du répertoire vocal
- L'étude de l'anatomie et des aspects physiologiques de l'appareil vocal
- L'Histoire de la musique
- L'Harmonie au clavier

Unité d'enseignement à choisir parmi :

- Une discipline instrumentale
- Une discipline chorégraphique
- Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique
- Mémoire sur un sujet de culture musicale
- Conception et réalisation complète d'une programmation ou d'une manifestation musicale et/ou chorégraphique

Dominante Musiques actuelles et amplifiées

Module principal de pratique individuelle

Les étudiants doivent aborder un répertoire qui leur est propre. Doit être également abordé un répertoire situé dans une esthétique voisine, et dans une autre esthétique.

Module associé de pratique collective

La pratique collective doit concerner un petit ou grand ensemble. En plus du répertoire du patrimoine, doit être abordé l'improvisation dans diverses situations.

Module complémentaire de formation et de culture musicale

- Écriture, arrangement, technique de relevé
- Composition, création

- Production et traitement du son, informatique musicale, acoustique musicale
- Analyse, histoire de la musique, commentaire d'écoute
- Écriture de texte, prosodie
- Instrument d'accompagnement (concerne les chanteurs)

Unité d'enseignement à choisir parmi :

- Deuxième instrument ou chant (concerne les instrumentistes)
- Instrument (chanteurs)
- Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique
- Direction d'ensemble vocal et/ou instrumental
- Accompagnement (instrument, chant ou danse)
- Musiques traditionnelles
- Danse
- Mémoire sur un sujet de culture musicale
- Réalisation d'une programmation ou d'une manifestation musicale dans le cadre d'une pratique amateur

Des dispenses peuvent être accordées pour certains enseignements, à l'exclusion du module principal et des pratiques collectives que l'étudiant doit suivre **durant toute la durée du cycle**. Toute demande de dispense doit être soumise à l'équipe de direction du Conservatoire.

Chaque discipline principale fait l'objet d'une brochure qui en détaille le contenu pédagogique et les spécificités.

Les étudiants inscrits en COP doivent acquérir toutes les notions nécessaires à une pratique de niveau professionnel : aisance dans tous les styles et répertoires, maîtrise du jeu en soliste, en petit ensemble (musique de chambre) et en grand ensemble dirigé, connaissance du milieu artistique et de ses composantes sociologiques, administratives et économiques. Il doit avoir, sur le plan humain, toute la rigueur, la disponibilité et l'investissement attendus de la part d'un musicien professionnel.

Examen terminal

L'examen est organisé en réseau. Il comprend une épreuve pratique, le dossier de l'élève (contrôle continu) et l'entretien avec le candidat.

L'épreuve pratique se déroule sous la forme d'un concert de 30 minutes dont le programme est composé d'œuvres propres au répertoire de la discipline instrumentale ou vocale comprenant au moins trois époques ou styles différents et des formes et genres musicaux différents (Lied, Mélodie, Opéra, Oratorio, Sonate, Concerto, œuvre polyphonique, œuvre de virtuosité etc.) dont une séquence d'environ 5 minutes montrant un aspect original de la personnalité du candidat (improvisation, pratique d'une autre discipline, pratique d'une esthétique spécifique...).

Le jury est composé de cinq personnes : deux spécialistes de la discipline du candidat n'ayant aucun lien de subordination avec le candidat (professeur, ancien professeur...), deux directeurs du réseau intercommunal et une personnalité invitée.

Le **Diplôme d'Études Musicales** est délivré aux étudiants ayant validé l'ensemble des disciplines requises.

CYCLE DE PERFECTIONNEMENT

- **Élèves titulaires du Diplôme d'Études Musicales de la spécialité**
- **Temps hebdomadaire : 2h00 par semaine minimum**
- **Durée du cycle : 1 à 2 ans**

Le cycle de perfectionnement est accessible sur concours d'admission aux étudiants titulaires d'un DEM délivré par un établissement public français d'enseignement artistique (ou diplôme équivalent délivré par un établissement étranger ou privé) et qui souhaitent approfondir leur formation et se préparer aux concours d'entrée de l'enseignement supérieur (Pôles Supérieurs, Conservatoires Nationaux Supérieurs de Musique et de Danse, Hautes Écoles de Musiques etc.).

Contenu pédagogique

Cours individuel d'instrument, 1h00

Cours de pratique collective : Orchestres pour les instrumentistes à vent, à cordes et percussions, ensembles spécifiques pour les élèves en piano, guitare et flûte à bec

Évaluation

En cours de cycle : Participation aux diverses manifestations publiques du Conservatoire (concerts, auditions, projets spécifiques...) il est demandé de se produire plusieurs fois par an.

En fin de cycle : Récital de 30 à 45 minutes environ, sur un programme libre.

Un **Prix de perfectionnement** est décerné à l'étudiant à l'issue de son récital de fin de cycle.

PARCOURS PERSONNALISÉS

Le parcours personnalisé est un projet artistique pertinent et motivé qui est défini entre un élève et son/ses professeur(s) pour une durée d'un an renouvelable. Le contenu pédagogique et le volume horaire hebdomadaire sont libres et peuvent concerner n'importe quelle discipline enseignée au Conservatoire.

La demande de parcours personnalisé doit être justifiée (situation de l'élève, projet artistique spécifique...) et doit avoir été déposée avant la fin de l'année scolaire précédant l'année de mise en place du parcours personnalisé. Son contenu pédagogique doit avoir été validé par l'équipe de direction de l'établissement. Ce genre de parcours suppose la même implication dans la vie culturelle du Conservatoire (assiduité, participation aux concerts, aux auditions de classe, aux projets etc.) que celle d'un élève inscrit en cursus traditionnel.

- **Élèves à partir du 2e cycle, éventuellement élèves adultes**
- **Temps hebdomadaire : 0h30 minimum**
- **Durée : un an, renouvelable sur évaluation**

Contenu pédagogique

Cours individuel d'instrument, 0h30 hebdomadaires

Pratique collective : orchestres, musique de chambre, harmonie au clavier, chant choral, atelier jazz

Formation musicale et/ou culture musicale

Il est possible de cumuler plusieurs disciplines en fonction du projet proposé.

Le parcours peut être divisé en 1, 2 ou 3 phases dont la durée doit être spécifiée. Chaque phase doit être précisément décrite en matière de répertoire abordé. Une idée de projet artistique pertinent doit ressortir.

Une fois que le formulaire de demande de parcours personnalisé est rempli par l'élève et le professeur, la demande d'entrée en parcours personnalisé est étudiée par le directeur des études et le directeur du Conservatoire. La décision est transmise au(x) professeur(s).

Évaluation

Le parcours personnalisé est un contrat entre un élève et le(s) professeur(s). Tous les termes du contrat doivent être respectés durant la période prévue. En fin d'année scolaire, le professeur transmet son bilan à la direction des études du Conservatoire par le biais d'un formulaire prévu à cet effet.

Formulaire de demande de parcours personnalisé



CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL
DU BLANC-MESNIL

DEMANDE DE PARCOURS PERSONNALISÉ – Spécialité Musique

À remplir par l'élève demandeur du Parcours Personnalisé

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél fixe : Portable :

Email :@.....

Date d'entrée dans le parcours personnalisé :

Date d'échéance :

Profil de l'élève à l'entrée en PP

Nombre d'années de pratique instrumentale :

Pratique autodidacte ou en cours privé (1) ou en école de musique (2).....

Nom de l'établissement fréquenté (si 2).....

Objectifs(s) attendu(s) du parcours personnalisé

Remise à niveau pour intégrer le cycle 2/cycle3 :

Atteindre un niveau d'intégration dans une pratique collective :

Précisez :

Pratique musicale au sein d'un ensemble et cours collectif en appui du programme d'ensemble

Précisez :

Découverte d'un répertoire spécifique (sonate-jazz-variété-musiques du monde...)

Précisez :

Préparation d'un programme instrumental en vue de l'option musique du

Baccalauréat :

Autre, précisez :

Échéancier du parcours personnalisé
(À remplir par l'élève et le(s) professeurs)

Échéancier	Programme travaillé	Évaluation et commentaires
Phase 1 durée :		
Phase 2 durée :		
Phase 3 durée :		

À remplir par le professeur

Qualité de la posture générale corps/instrument
Qualité du son/mouvement
Rapport à l'archet/à l'embouchure
Niveau de maîtrise du langage musical
Qualité de la perception pulsation/rythme

Réservé à l'administration

Décision : demande de projet validée : Oui Non

Motif :

Date :

Visa de la direction et de la direction des études :

Formulaire de bilan de parcours personnalisé



CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL
DU BLANC-MESNIL

PARCOURS PERSONNALISÉ – Spécialité Musique

Bilan de fin d'année

NOM Prénom de l'élève :

Instrument :.....

Professeur :.....

Qualité de la posture générale du corps/instrument

.....
.....
.....

Qualité du son/mouvement

.....
.....
.....

Rapport à l'archet/à l'embouchure

.....
.....
.....

Niveau de maîtrise du langage musical

.....
.....
.....

L'élève a-t-il (elle) été assidu(e) et investi(e) durant l'année 20 -20 ?

.....
.....
.....
.....

L'élève a-t-il(elle) participé à des projets de type concerts ou auditions au cours de l'année 20 -20 ?

.....
.....
.....
.....

Le programme prévu initialement a-t-il pu être mené intégralement ? Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....
.....

Quels sont les projets de répertoire/programme prévus pour l'année suivante ?

.....
.....
.....
.....

L'élève est-il en mesure de réintégrer le cursus traditionnel ? Pourquoi ?

.....
.....
.....

Réservé à l'administration

Décision : parcours personnalisé reconduit pour 20 -20 : oui non

Motif :

Date :

Visa de la direction et de la direction des études :

PRATIQUES AMATEURS, ATELIERS, ÉLÈVES ADULTES

Les cours dispensés au Conservatoire sont réservés en priorité aux élèves dont l'âge se rapproche de ceux mentionnés dans les Schémas Nationaux d'Orientation. Les adultes peuvent suivre les cours au Conservatoire dans la limite des places disponibles.

Divers cours collectifs tels que les orchestres, les ateliers de Musiques actuelles, le chœur adultes, certains cours de formation musicale adultes sont ouverts aux personnes désireuses de poursuivre ou de perfectionner leur pratique artistique, qu'elles soient débutantes ou non.

Les élèves adultes qui sont en situation de reprise d'études musicales peuvent faire une demande de parcours personnalisé pour une remise à niveau avant de réintégrer un cursus traditionnel.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, SCOLARITÉ

Modalités d'admission au Conservatoire et inscription

L'admission des non-débutants se fait sur test d'orientation pour les élèves (en formation musicale et instrument) permettant de déterminer dans quel niveau inscrire l'élève. Sont pris en compte l'âge de l'élève, son niveau de pratique, ainsi que sa motivation.

Formation musicale :

Les nouveaux élèves sont évalués par les professeurs de Formation musicale (questions sur leur parcours etc., exercices de lecture et d'écoute) et sont affectés dans le cours du niveau correspondant au résultat du test.

Instrument :

Les élèves peuvent demander à rencontrer le professeur d'instrument au mois de mai précédent l'année scolaire envisagée. Cette rencontre éventuelle ne garantit en aucun cas une place dans une classe, la décision d'admission étant rendue en septembre une fois les plannings constitués.

Élèves débutants

Il n'y a pas de limite d'âge pour débiter un instrument. Cependant, en fonction des places disponibles et de l'instrument demandé, la priorité est accordée aux élèves se rapprochant de l'âge de référence précisé par le Schéma National d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture.

Les élèves débutants sont convoqués à une commission d'orientation en septembre correspondant à leur demande d'instrument. La décision d'admission est communiquée à l'issue de cette commission d'orientation.

L'inscription au Conservatoire du Blanc-Mesnil engage des frais de scolarité **non remboursables** d'un montant fixé par délibération du Conseil municipal. Ce montant est calculé en fonction du quotient familial.

Toute demande d'abandon ou de congé doit être formulée par courrier écrit daté et signé et adressée à la direction du Conservatoire avant le début de l'année scolaire en question. Si la demande d'abandon ou de congé est communiquée en cours d'année scolaire, les frais de scolarité ne sont pas remboursés.

Location d'instruments

La plupart des instruments peuvent faire l'objet d'une location au Conservatoire. Il est obligatoire pour les familles d'assurer les instruments loués. Concernant le piano, il n'y a pas de possibilité de location par l'intermédiaire du Conservatoire. Les familles sont donc tenues d'acquérir un piano, ou de faire une demande de location auprès d'un magasin spécialisé. Les claviers électriques ou numériques, même avec pédale et toucher dynamique sont à proscrire car ils ne correspondent pas aux techniques enseignées au Conservatoire.

Il est fortement conseillé d'acheter un instrument personnel dès la fin de la première année d'études afin de rendre le travail personnel plus confortable. Il est conseillé d'attendre qu'un enfant soit affecté officiellement à une classe d'instrument avant d'entamer toute démarche d'achat.

Choix d'un deuxième instrument

Il est possible de commencer un deuxième instrument, en fonction des places disponibles. Toutefois, il est fortement recommandé d'attendre d'avoir au moins 4 ou 5 années de pratique instrumentale avant de débiter un deuxième instrument. La demande d'apprentissage d'un deuxième instrument pourra être accordée après avis favorable de l'équipe pédagogique. L'élève est alors tenu de suivre toutes les pratiques collectives propres à chaque instrument.

Classes à horaires aménagés au Collège Aimé et Eugénie Cotton

Un partenariat entre le Conservatoire et le collège Aimé et Eugénie Cotton permet aux élèves désireux d'intensifier et de renforcer leur pratique musicale d'intégrer les classes à horaires aménagés.

Les classes à horaires aménagés sont destinées aux élèves motivés et soucieux de développer sérieusement leur pratique artistique. Investissement, travail personnel, engagement et disponibilité sont exigés de la part de l'équipe pédagogique.

L'admission en classe à horaires aménagés se fait sur audition. Les candidats doivent remplir un formulaire et rédiger une lettre de motivation. Ils passent une épreuve instrumentale et un entretien devant un jury constitué de professeurs et de membres des équipes de direction du Collège et du Conservatoire. La décision définitive d'admission est communiquée au mois de juin précédent l'année scolaire envisagée.

Les élèves en classes à horaires aménagés bénéficient d'après-midis libérés par le Collège. Ce temps scolaire libéré est alors occupé par une partie des cours du Conservatoire, à l'exclusion des pratiques collectives telles que les orchestres ou certaines chorales, puisque ces cours sont communs avec des élèves suivant le cursus traditionnel.

Examens

Récompenses

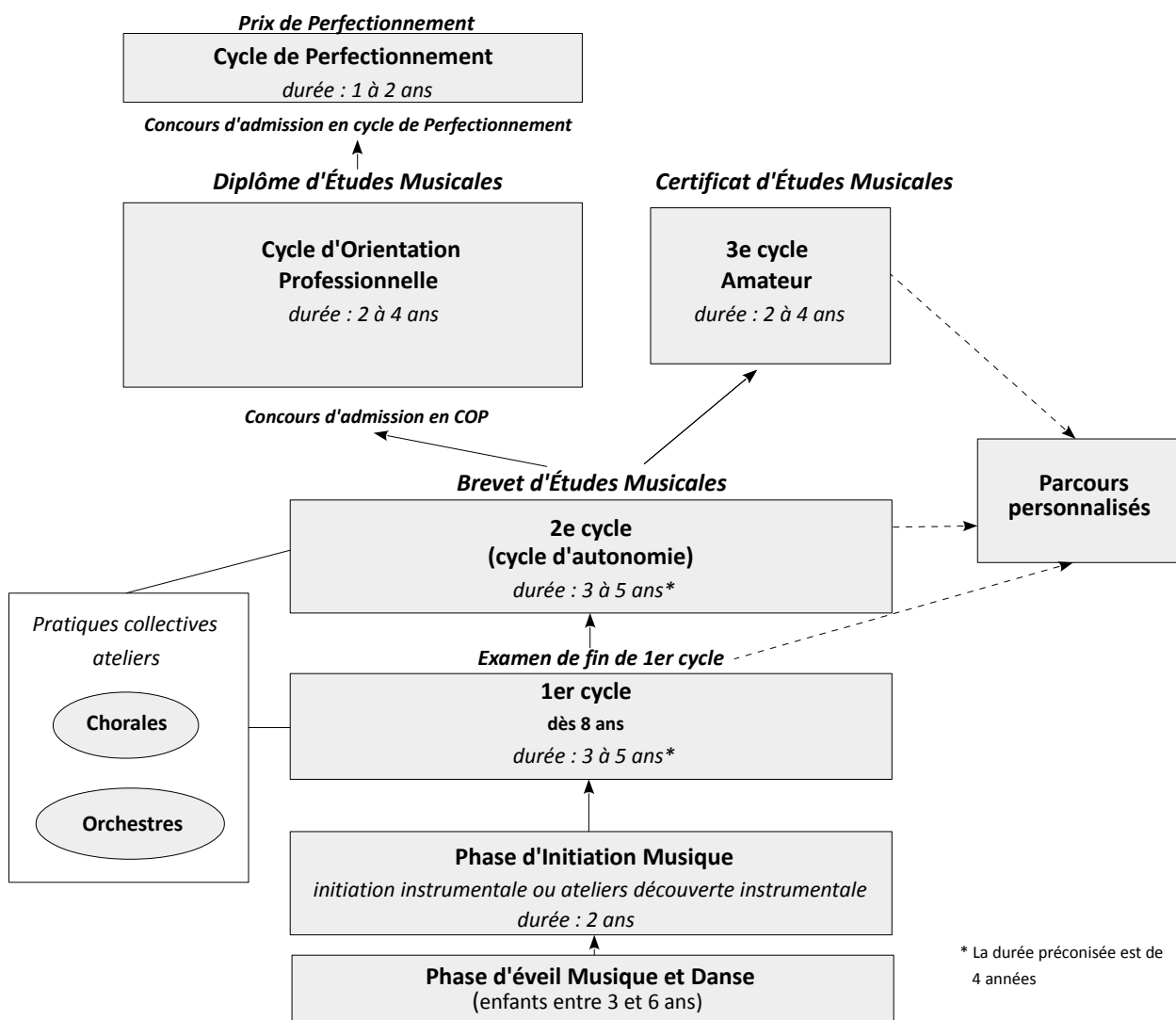
Chaque épreuve de validation de fin de cycle permet de délivrer un certificat à l'élève. Les différentes mentions qu'il est possible d'obtenir en cas de réussite à l'examen sont les suivantes :

Fin de cycle ou	Mention Très Bien à l'unanimité avec les félicitations du jury
UV validés :	Mention Très Bien à l'unanimité
	Mention Très Bien
	Mention Bien
	Mention Assez Bien
	Sans mention

Composition des jurys

Les jurys de fin de cycle sont présidés par le directeur du Conservatoire ou le directeur des études. Ils comportent un ou deux membres invités dont un au moins est spécialiste de la discipline. Pour les examens de fin de 3e cycle, DEM et Perfectionnement, les membres de jury invités doivent être titulaires du certificat d'aptitude de professeur dans la spécialité concernée ou attester d'une carrière nationale ou internationale.

CURSUS MUSIQUE



Chapitre III

DANSE

L'apprentissage de la danse peut commencer soit par la phase d'éveil « Musique et danse » pour les élèves âgés entre 3 et 6 ans, soit par la phase d'initiation à la danse pour les élèves entre 6 et 8 ans. Il est possible de commencer les études chorégraphiques à 8 ans sans avoir suivi les phases d'éveil et d'initiation. Le CRD du Blanc-Mesnil dispense trois spécialités : classique, contemporain et jazz. Certains cours sont accompagnés par un musicien-accompagnateur.

Apprendre la danse constitue un véritable projet impliquant différentes disciplines. Ainsi, les cursus en « cycles » s'organisent autour d'une discipline principale et de disciplines complémentaires visant à enrichir la culture de l'élève et à lui donner plus d'aisance dans sa pratique, tout en lui permettant de cultiver son exigence, son plaisir et son épanouissement artistique.

Phase d'initiation

La phase d'initiation en Danse est la continuité de la phase préparatoire « Musique et danse ». Elle permet de poser les bases en matière de sensibilisation corporelle, spatiale, musicale, afin d'acquérir toute l'aisance nécessaire au corps dansant. Il n'y a pas de spécialité stylistique pour la phase d'initiation.

- **Élèves âgés de 6 à 8 ans**
- **Temps hebdomadaire : 0h45 en I1 (binôme), 2x1h00 en I2**
- **Durée de la phase : 1 à 2 ans**

À l'issue de cette phase d'initiation, les élèves choisissent leur discipline dominante (classique, contemporain ou jazz).

1er CYCLE

Le premier cycle, d'une durée de trois à cinq années, est accessible aux élèves ayant effectué la phase d'initiation ou aux élèves débutants ayant au moins 8 ans. Sont enseignées les premières notions de technique chorégraphique associés à l'expression artistique et quelques notions de culture chorégraphique et musicale. Oralité et improvisation nourrissent également la formation des élèves.

Conditions d'accès au 1er cycle (nouveaux élèves extérieurs)

Les élèves ayant débuté la danse en dehors du Conservatoire du Blanc-Mesnil peuvent intégrer l'établissement après que leur niveau a été évalué par l'équipe pédagogique.

Des dossiers d'inscription sont à disposition au secrétariat du Conservatoire dès le mois de mai ou juin de chaque année. Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée, et une date-butoir est fixée. Les élèves peuvent, s'ils le souhaitent, rencontrer les professeurs de danse avant leur inscription en prenant rendez-vous au préalable.

Le montant des droits d'inscription n'est pas remboursé en cas d'abandon de l'élève en cours d'année scolaire.

- **Élèves à partir de 8 ans**
- **Temps hebdomadaire : entre 2h30 et 5h00, en fonction du nombre de cours suivis**
- **Durée du cycle : de 3 à 5 ans**

Contenu pédagogique

2 cours de danse dans une spécialité (classique, contemporain, jazz) : 2 x 1h00 en 1C1 ; 2x1h15 en 1C2 ; 2x1h30 en 1C3 et 1C4

Les cours de *Formation musicale danseurs* sont intégrés aux cours de danse.

Il est conseillé de suivre une autre discipline dans une spécialité différente de la discipline dominante (discipline complémentaire optionnelle).

Il est possible de changer de discipline dominante en cours de cycle. Ce choix de réorientation est discuté avec l'ensemble de l'équipe pédagogique du département chorégraphique. Le changement de spécialité ne peut s'effectuer qu'à l'issue d'une année pour l'année à venir.

Objectifs

Les élèves devraient atteindre les objectifs suivants :

- Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique
- Acquisition des éléments de technique de base
- Connaître quelques œuvres chorégraphiques dans différentes spécialités (classique, contemporain, jazz) en fonction de la discipline dominante choisie.

Voici une liste non exhaustive des notions techniques à maîtriser en premier cycle :

Danse classique

1C1/1C2

Positions de pieds – positions de bras
Soubresauts – changement de pied

Glissade en descendant et en remontant
Assemblé seconde en descendant et en remontant

Échappé ouvert ou fermé
Pas de bourrée dessous dessus
Pas de bourrée dessus dessous

Dégagés seconde en descendant et en remontant
Temps liés en avant et en arrière
Pas de basque en descendant

fin de premier cycle

Toutes les notions précédentes avec en plus :

Pas de basque en remontant
Assemblé en 4e devant et en arrière
Passé en avant et en arrière
Sissonne seconde en descendant et en remontant
Saut de chat
Les épaulements (ouvert, effacé, épaulé, écarté)
Pas de bourrée ouvert à la seconde
Enveloppé – détourné
Glissades à la seconde en descendant,
en remontant et changées
Glissade en avant et en arrière
Piqué au genou et au jarret sans tourner

Petit jeté en descendant et en remontant
Tous les pas de bourrée, commencés et finis en 5e
Le coupé – le chassé arrêté
Les 4 arabesques, pointées au sol
Pirouette par $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ tour
Les 4 arabesques à mi-hauteur
Piqué arabesque sur demi-pointe
Sissonne en avant et en arrière – Sissonne passé assemblé
Ballonné – chassés suivis
Pirouette en dehors sur demi-pointe
Pirouette en dedans sur demi-pointe
Tour en l'air (pour les garçons)

Danse contemporaine

1C1/1C2

Nommer, localiser, mobiliser, associer, dissocier le corps, les segments et les articulations
Flexion de la colonne vertébrale
Double direction de la colonne
Élan, propulsion des bras

Actions tactiles : brosser, caresser
Direction/orientation : combiner, associer, dissocier, opposer les directions
Début et fin d'un parcours, respect d'un parcours
Niveaux : haut, milieu, bas

Utilisation de bras dans l'intention d'une action (balancer, pousser, tirer, dessiner, lancer...)
Demi-plié, relevé en parallèle
Dégagé devant, côté en parallèle et en rotation externe
Retiré
Conscience articulaire : hanches, genoux, coudes
Notion d'axe vertical, horizontal
Actions du corps : ramasser, assembler, opposer, séparer, envelopper, contourner, initier, ouvrir, fermer, allonger

Organiser l'espace de danse : en quinconce, en ligne
Notion de vitesse : accélérer/décélérer/ralentir/freiner
Transferts de poids : liés, balancés
Combinaison de différents appuis
Multiplicité d'appuis : tripédie, quadrupédie...
Tourner : en se déplaçant, sur deux pieds, détourner, envelopper, en piétinant avec différentes formes
Repérer et identifier les différentes familles de sauts

fin de premier cycle

Toutes les notions précédentes avec en plus :

Inclinaison
Enrouler/dérouler
Mobilité de la colonne
Mouvements de bras induits par l'épaule, le coude, le poignet, la main
Développé devant et derrière en parallèle 45°
Ronds de jambe au sol
Balancé en parallèle et en rotation externe
Notion de point fixe/point mobile
Connaissance des plans : sagittal, frontal, transversal

Passer d'un niveau à l'autre (haut, milieu, bas)
Jeux sur l'axe (équilibre/déséquilibre entraînant le transfert)
Travail du sens de piqué (avec jambe longue ou pliée)
Travail du temps lié
Abandonner, s'enfoncer : vers le sol, abandon d'une partie du corps, verser, déverser, recevoir
Contrepoids : répartir le poids
Relier le travail du saut au poids
Rebondir...

Conscience d'un parcours dans l'espace
Volume du corps : espace entre, plein/vide, différence
volumes/lignes

À savoir exécuter convenablement au milieu :

Enroulés et déroulés de dos (au sol et en l'air)

Dégagés en parallèle et en dehors,

demi-pliés dans toutes les positions

Grand pliés en 1^{ère}, 2^e et 3^e

Tourner avec élan, l'impulsion, le laisser-faire

Avoir déjà travaillé :

La mobilité de la tête et des bras, du bassin
(courbes) et des pieds (relevés sur demi-pointes,
petits sauts), ainsi que les notions de verticalité et
de poids du corps.

Être capable de mémoriser de petits
enchaînements, de se déplacer dans l'espace
(course) et de se laisser tomber au sol (chutes).

Danse Jazz

Conscience corporelle et placement physiologique

En 4^e jazz, « prêt à » (anacrouse, projet moteur, accumulation d'énergie)

Privilégier le plié

Indépendance du bassin/mobilité de la colonne (ondulations)

Percussivité des appuis

Controlatéralité (torsion)

Pulsation, syncope, sens du *swing*

Impact/impulse

Pas de base et de liaison (*flick ball change, texas T, grapevine, mambo, pas de bourrée, chassé, pivot*)

Pirouette simple et déboulé

Isolations

Maîtrise de l'équilibre

Approche des 5 familles de sauts

Passages au sol

Développer la musicalité : maîtrise de la pulsation, reconnaître différentes structures rythmiques, ressentir l'after-beat

Approche de l'interprétation dans son rapport à la musique

Évaluations

- **Contrôle continu** : les élèves sont évalués par leurs professeurs chaque trimestre et annuellement par un jury formé des professeurs du département, présidé par le directeur du Conservatoire et/ou le directeur des études (évaluation ponctuelle intra-cycle). Ces évaluations sont prises en compte pour l'examen de fin de cycle. Des bulletins sont transmis aux familles à l'issue de chaque trimestre.
- **Examen de fin de cycle** : il comporte des épreuves chorégraphiques dans chaque discipline suivie : variation imposée et une variation libre ou une composition personnelle. Une prestation de groupe est également prévue. La discipline complémentaire peut prendre la forme d'une variation ou d'une présentation de groupe. Il se déroule devant un jury formé de personnalités extérieures.
- **Auditions de classe, concerts d'élèves** : l'élève est tenu de participer à ces manifestations qui font partie du contrôle continu. Les auditions de classe permettent de faire découvrir le travail d'un professeur avec ses élèves.

N.B. : L'examen de fin de cycle a lieu à l'issue du 1C4. Tous les élèves inscrits dans ce niveau doivent présenter l'examen, sauf avis contraire des professeurs. L'équipe pédagogique peut faire passer l'examen à un élève n'ayant pas encore atteint le 1C4 si elle le juge apte. En cas d'échec à l'examen, une 5^e année peut être autorisée en accord avec le jury après consultation du contrôle continu de l'élève.

Orientations possibles

À l'issue du 1er cycle, l'élève a divers choix d'orientation :

- Intégrer le 2e cycle
- Effectuer un parcours personnalisé (concevoir un projet artistique pertinent et motivé, sous réserve de validation par la direction du Conservatoire)

2e CYCLE (cycle d'autonomie)

Le deuxième cycle est celui du développement de l'autonomie, de l'élargissement du répertoire, du développement de la sensibilité chorégraphique et musicale personnelle, mais aussi de la connaissance des notions d'interprétation. Sa durée se situe entre trois et cinq années. L'élève doit ouvrir et consolider ses connaissances culturelles, s'intéresser à diverses esthétiques. Le second cycle prépare au Brevet d'Études Chorégraphiques.

Conditions d'accès au 2e cycle (nouveaux élèves extérieurs)

Les élèves ayant déjà pratiqué la danse en dehors du CRD du Blanc-Mesnil et désireux de s'inscrire en 2e cycle seront évalués par l'équipe enseignante afin de déterminer l'année dans le cycle. Il est possible aux élèves de demander à rencontrer le professeur de danse avant la rentrée scolaire de septembre (en mai ou juin).

Des dossiers d'inscription sont à disposition au secrétariat du Conservatoire dès le mois de mai ou juin de chaque année. Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée, et une date-butoir est fixée. Les élèves peuvent, s'ils le souhaitent, rencontrer les professeurs de danse avant leur inscription en prenant rendez-vous au préalable.

Le montant des droits d'inscription n'est pas remboursé en cas d'abandon de l'élève en cours d'année scolaire.

- **Élèves à partir de 11 ans**
- **Temps hebdomadaire : 4h30 à 5h15**
- **Durée du cycle : de 3 à 5 ans**

Contenu pédagogique

2 cours danse – discipline dominante, 1h30 à 1h45

1 cours de danse – discipline complémentaire, 1h30 à 1h45

Les cours de *Formation musicale danseurs* sont intégrés aux cours de danse.

Il est envisageable de suivre en plus de ce programme un ou plusieurs cours supplémentaires au titre de discipline(s) complémentaire(s) optionnelle(s).

Objectifs pédagogiques

Les élèves doivent atteindre les objectifs suivants :

- Approfondir et compléter les acquis du premier cycle
- Prise de conscience de la danse comme langage artistique
- Familiarisation avec les œuvres chorégraphiques
- Initiation à l'endurance
- Capacité à s'auto-évaluer
- Maîtrise des bases techniques et du vocabulaire spécifiques
- Développement de la musicalité corporelle et des qualités d'interprétation

Voici une liste non exhaustive des notions techniques à maîtriser en second cycle, en plus du programme de premier cycle :

Danse classique

2C1/2C2

Pas de bourrée détourné – pas de bourrée balancé
Pas de valse – pas de valse balancé – pas de valse en tournant
Pas de basque en tournant
Contretemps – cabriole 4e devant
Arabesque, à la seconde en descendant et en remontant (sans battre)
Assemblé en tournant – glissade petit jeté en tournant
Temps levé – entrechats 3 et 4 – brisé

Pointes :

Échappé à la seconde
Piqué au genou et au jarret, à la seconde et en avant
Piqué ramassé
Relevé tiré au genou et au jarret
Pirouette en dehors prise de 4e
Pirouette en dedans prise de 4e

fin de second cycle

Toutes les notions précédentes avec en plus :

Pas de bourrée en tournant – chassés en tournant
Emboîtés sautés en tournant
Pas de bourrée (ou chassé) grand jeté en tournant
Grand jeté arabesque
Déboulés 2 pirouettes en dehors et en dedans
Adages avec équilibres
Saut de basque
Grand jeté développé arabesque
Temps de flèche devant et derrière
Cabrioles battues
Fouetté arabesque sauté
Cabrioles battues

Pointes :

Emboîtés relevés en tournant – piqués en tournant
Piqué coupé fouetté à la seconde
Glissade développée à la seconde
Glissade battement raccourci à la seconde
Sauts et batterie
Séries de retirés au genou en remontant et en descendant
Relevé fouetté arabesque
Relevé grand rond de jambe soutenu
Relevés développés 4e devant et seconde
Pirouette en dehors prises de la 4e
Pirouette au jarret en dedans prise de 4e
Pirouette en dehors et en dedans prises de la 5e
Posé piqué en tournant
Diagonale de piqués en tournant

Danse contemporaine

L'élève doit savoir exécuter tout le programme du 1er cycle, mais les jambes doivent effectuer des exercices désormais à plus grande hauteur (ronds de jambe, développés, grands battements). Doivent être maîtrisés les notions d'équilibre et de déséquilibre, de sauts en arabesque et en attitude, de tours et de chutes. L'élève doit également être capable de mémoriser des enchaînements plus complexes, de maîtriser les directions dans l'espace et les rythmes, ainsi que d'improviser à partir d'un thème proposé.

L'élève doit acquérir une plus grande précision technique et une maîtrise plus grande de l'énergie, et davantage de rapidité d'exécution et de mémorisation. L'élève doit pouvoir mener un travail de composition chorégraphique à partir de sa pratique de l'improvisation.

Danse Jazz

Améliorer et complexifier sa technique

Construire une gestuelle stylisée

Acquérir des méthodes de travail en vue d'une autonomisation

S'appuyer sur des styles musicaux variés pour développer les qualités dynamiques et expressives du mouvement

Préciser le travail du dos : spirale, contractions (technique Graham et Horton) ; ondulations ; Drops (Limon)

Affiner le jeu tonique : *Impact/impulse, Freeze*

Travail rythmique élaboré : ninaire, ternaire, *swing, patting*

Principe de double direction, décalés (*tilt*), chutes

Polyrythmie corporelle (association d'isolations, dissociations)

Grands battements, avec engagement du dos, attitude *table top*

Tours : vélocité, bras variés : *pencil turn*, tours doubles, tour attitude, tour arabesque, tour 4e, *corkscrew turn, barrel turn, compass turn*

Sauts : avec réception précise, engagement dans l'espace : tour en l'air simple, temps levé fouetté, *hitch kick*

Travail d'adage pour maîtriser lenteur et équilibre, développer l'expressivité

Relation entre le poids, la suspension dans le blues, le *bounce* dans le swing

Qualité du swing, jeu entre « hot » et « cool » ; *jazz roots* et danses swing

Approche de la technique de Dunham et des danses afro-brésiliennes ; bases des danses africaines et latines

Évaluations

- **Contrôle continu** : les élèves sont évalués par leurs professeurs chaque trimestre et annuellement par un jury formé des professeurs du département, présidé par le directeur du Conservatoire et/ou le directeur des études (évaluation ponctuelle intra-cycle). Ces évaluations sont prises en compte pour l'examen de fin de cycle. Des bulletins sont transmis aux familles à l'issue de chaque trimestre.
- **Examen de fin de cycle** : il comporte des épreuves chorégraphiques dans chaque discipline suivie : variation imposée et une variation libre ou une composition personnelle. Il se déroule devant un jury formé de personnalités extérieures.
- **Auditions de classe, concerts d'élèves** : l'élève est tenu de participer à ces manifestations qui font partie du contrôle continu. Les auditions de classe permettent de faire découvrir le travail d'un professeur avec ses élèves.

N.B. : L'examen de fin de cycle a lieu à l'issue du 2C4. Tous les élèves inscrits dans ce niveau doivent présenter l'examen, sauf avis contraire des professeurs. L'équipe pédagogique peut faire passer l'examen à un élève n'ayant pas encore atteint le 2C4 si elle le juge apte. En cas d'échec à l'examen, une 5e année peut être autorisée en accord avec le jury après consultation du contrôle continu de l'élève.

Orientations possibles

Le **Brevet d'Études Chorégraphiques (BEC)** est délivré à l'issue de l'examen public qui se déroule en présence d'un jury extérieur formé de personnalités invitées. Il donne accès au 3e cycle amateur. Le contrôle continu est également pris en compte (évaluations intra-cycle effectuées par l'équipe enseignante dans le courant de l'année) pour ce diplôme. Une 5e année peut être accordée dans le cycle après avis du

professeur et de la direction du Conservatoire.

À l'issue du 2e cycle, l'élève a divers choix d'orientation :

- intégrer le 3e cycle amateur (préparation du Certificat d'Études Chorégraphiques)
- passer le concours d'entrée en Cycle d'Orientation Professionnelle
- effectuer un parcours personnalisé (concevoir un projet artistique pertinent et motivé, sous réserve de validation par la direction du Conservatoire)

Au vu des diverses orientations possibles à l'issue du 2e cycle, l'élève discute avec l'ensemble de ses professeurs de l'orientation qui lui sera la plus adaptée.

3e CYCLE AMATEUR

Le 3e cycle amateur dure entre 2 et 4 ans, à raison de 5h30 à 12h00 hebdomadaires. Il peut revêtir divers aspects quant à son contenu, en fonction du projet de l'élève. L'obtention du Certificat d'Études Chorégraphiques permet de clore une formation menant à la pratique de la danse en amateur de façon autonome. Les objectifs que l'élève doit se fixer sont l'approfondissement de ses connaissances en matière d'interprétation ainsi que sa culture chorégraphique et musicale. Il essaiera de ne pas cantonner sa pratique chorégraphique à une seule esthétique, mais tentera de la diversifier en fonction de sa spécialité. Le programme de ce cursus comprend des cours de technique chorégraphique, l'atelier de composition et d'improvisation, de culture chorégraphique et musicale, d'approche de l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé.

- **Élèves à partir de 14 ans**
- **Temps hebdomadaire : 5h30 à 12h00 hebdomadaires**
- **Durée du cycle : de 2 à 6 ans**

Contenu pédagogique

3 cours hebdomadaires minimum dans la discipline dominante, 1h30 à 2h00

1 cours hebdomadaire dans la discipline complémentaire, 1h30 à 2h00

La formation inclut les modules de Formation musicale danseurs, Culture chorégraphique et musicale.

Il est envisageable de suivre des cours supplémentaires au titre de discipline(s) complémentaire(s) optionnelle(s).

Objectifs

L'élève doit approfondir son niveau de pratique de la danse et élargir sa culture chorégraphique. Il doit être complètement autonome dans son approche artistique, et être capable d'organiser et de mener un projet personnel. Il doit être capable d'analyser des œuvres chorégraphiques, de développer son endurance, sa

virtuosité.

L'évaluation de fin de cycle porte sur le projet personnel de l'élève et montre sa capacité à le concevoir et à le mettre en œuvre. Ce projet et sa réalisation reflètent sa créativité ; ses capacités techniques, expressives et personnelles doivent y être mises en valeur.

Évaluations

- **Contrôle continu** : les élèves sont évalués par leurs professeurs chaque trimestre et annuellement par un jury formé des professeurs du département, présidé par le directeur du Conservatoire et/ou le directeur des études (évaluation ponctuelle intra-cycle). Ces évaluations sont prises en compte pour l'examen de fin de cycle. Des bulletins sont transmis aux familles à l'issue de chaque trimestre.
- **Examen de fin de 3e cycle** : il est constitué d'une variation imposée du Ministère et d'une composition personnelle dans la discipline dominante. Une variation dans une discipline complémentaire est souhaitable. Il se déroule devant un jury extérieur. Le jury tient compte, outre la prestation de l'élève, du contrôle continu de l'ensemble du cycle.
- **Auditions de classe, concerts** : l'élève est tenu de participer à ces manifestations qui font partie du contrôle continu.

N.B. : L'examen de fin de cycle a lieu à l'issue du 3C2. Les professeurs décident du moment le plus opportun pour faire passer l'examen de fin de cycle à l'élève, en fonction de son évolution, dans la limite du nombre maximum d'années autorisées dans le cycle.

Le **Certificat d'Études Chorégraphiques** est délivré à l'élève qui a validé toutes les disciplines qui le composent :

UV technique : il est possible de passer cette UV après minimum 2 années dans le cycle.

UV théorique et pratique : Culture chorégraphique et musicale, FMD.

Les élèves inscrits en 3e cycle amateur ont la possibilité d'intégrer le cycle d'orientation professionnelle, sur avis de leurs professeurs au cours du cycle, et de passer le concours d'entrée en COP.

CYCLE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (COP)

Le cycle d'orientation professionnelle est destiné aux étudiants désireux d'acquérir une formation leur permettant de pratiquer la danse à un niveau professionnel, et une connaissance du monde chorégraphique et artistique correspondante. Il est constitué d'un module principal (discipline chorégraphique dominante), d'un module associé (discipline chorégraphique complémentaire), un module complémentaire de formation et de culture chorégraphique et musicale, et un module facultatif.

Dans le cas du CRD du Blanc-Mesnil, ce cursus doit être réalisé en partenariat avec un autre établissement d'enseignement artistique (CRR93 par exemple), afin que l'étudiant puisse valider toutes les options.

- **Élèves à partir de 14 ans**
- **Temps hebdomadaire : environ 12h00 au minimum, ateliers inclus**
- **Durée du cycle : de 2 à 4 ans**

Admission en COP

Niveau requis : Brevet d'Études Chorégraphiques de la spécialité dans laquelle concourt le candidat, ou être élève en 3e cycle de formation à la pratique amateur.

L'admission se fait sur concours d'entrée (épreuve technique et entretien avec le jury) afin d'apprécier les capacités et les motivations artistiques du candidat.

Si, à l'issue du concours d'entrée, le candidat n'est pas admis, il peut lui être proposé une année probatoire éventuellement renouvelable qui lui permettra de se préparer au concours d'entrée de l'année scolaire suivante.

Concours d'admission

Le concours d'admission se déroule devant un jury. Il comporte :

Une épreuve d'admissibilité permettant d'apprécier les aptitudes techniques et artistiques du candidat. Cette épreuve se présente sous la forme d'un cours de danse dans la discipline choisie par le candidat.

Trois épreuves d'admission

- 1) Interprétation d'une variation imposée à partir du support audiovisuel des épreuves de fin de second cycle du Ministère de la Culture
- 2) Interprétation d'une chorégraphie libre
- 3) Entretien avec le jury portant sur les motivations du candidat

Contenu pédagogique

Module principal :

Discipline chorégraphique dominante

Module associé :

Discipline chorégraphique complémentaire

Module complémentaire :

Formation musicale danseurs

Culture chorégraphique

Anatomie fonctionnelle / AFCMD

Module facultatif :

L'étudiant a la possibilité de choisir un enseignement parmi ceux proposés au Conservatoire et qui lui sont accessibles.

Objectifs

L'étudiant doit acquérir un degré d'autonomie lui permettant de réaliser n'importe quel projet chorégraphique. Il doit être capable de s'approprier de manière autonome la danse en tant que langage artistique, et savoir établir une lecture/critique analytique des œuvres chorégraphiques. L'endurance et la virtuosité doivent être développées.

Des dispenses ou une réduction du nombre d'heures sur certains enseignements ou certains contenus peuvent être accordées, à l'exclusion du module principal que l'étudiant doit suivre **durant toute la durée du cycle**. Toute demande de dispense doit être soumise à l'équipe de direction du Conservatoire.

Les étudiants inscrits en COP doivent acquérir toutes les notions nécessaires à une pratique de niveau professionnel : aisance dans tous les styles et répertoires, connaissance du milieu artistique et de ses composantes sociologiques, administratives et économiques. Ils doivent avoir, sur le plan humain, toute la rigueur, la disponibilité et l'investissement attendus de la part d'un danseur professionnel.

Des mises en situation publique, des participations à des spectacles, une formation à la scène sont prévues dans le cursus afin de compléter la formation des étudiants.

Examen terminal

L'examen est organisé en réseau. Il comprend une épreuve technique, le dossier de l'élève (contrôle continu) et l'entretien avec le candidat.

Le jury est composé de cinq personnes : deux spécialistes de la discipline du candidat n'ayant aucun lien de subordination avec le candidat (professeur, ancien professeur...), deux directeurs du réseau intercommunal et une personnalité invitée.

Le **Diplôme d'Études Chorégraphiques** est délivré aux étudiants ayant validé l'ensemble des disciplines requises :

UV technique : 1 variation imposée, 1 variation libre (composition personnelle, répertoire), 1 travail collectif

UV théoriques : culture chorégraphique, culture musicale, anatomie

UV au choix : improvisation, composition, autre discipline chorégraphique

PARCOURS PERSONNALISÉS

Le parcours personnalisé est un projet artistique pertinent et motivé qui est défini entre un élève et son/ses professeur(s) pour une durée d'un an renouvelable. Le contenu pédagogique et le volume horaire hebdomadaire sont libres et peuvent concerner n'importe quelle discipline enseignée au Conservatoire.

La demande de parcours personnalisé doit être justifiée (situation de l'élève, projet artistique spécifique...) et doit avoir été déposée avant la fin de l'année scolaire précédant l'année de mise en place du parcours personnalisé. Son contenu pédagogique doit avoir été validé par l'équipe de direction de l'établissement. Ce genre de parcours suppose la même implication dans la vie culturelle du Conservatoire (assiduité, participation aux concerts, aux auditions de classe, aux projets etc.) que celle d'un élève inscrit en cursus traditionnel.

- **Élèves à partir du 2e cycle, élèves adultes**
- **Temps hebdomadaire : 1h30 environ**
- **Durée : un an, renouvelable sur évaluation**

Contenu pédagogique

Il est possible de cumuler plusieurs disciplines en fonction du projet proposé.

Le parcours peut être divisé en 1, 2 ou 3 phases dont la durée doit être spécifiée. Chaque phase doit être précisément décrite en matière de répertoire abordé. Une idée de projet artistique pertinent doit ressortir.

Une fois que le formulaire de demande de parcours personnalisé est rempli par l'élève et le professeur, la demande d'entrée en parcours personnalisé est étudiée par le directeur des études et le directeur du Conservatoire. La décision est transmise au professeur.

Évaluation

Le parcours personnalisé est un contrat entre un élève et le(s) professeur(s). Tous les termes du contrat doivent être respectés durant la période prévue. En fin d'année scolaire, le professeur transmet son bilan à la direction des études du Conservatoire par le biais d'un formulaire prévu à cet effet en précisant si les objectifs ont été atteints, ainsi que la progression globale de l'élève.

Formulaire de demande de parcours personnalisé



CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL
DU BLANC-MESNIL

DEMANDE DE PARCOURS PERSONNALISÉ – Spécialité Danse

À remplir par l'élève demandeur du Parcours Personnalisé

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél fixe : Portable :

Email :@.....

Date d'entrée dans le parcours personnalisé :

Date d'échéance :

Profil de l'élève à l'entrée en PP

Nombre d'années de pratique chorégraphique :

Pratique autodidacte ou en cours privé (1) ou en école de danse (2).....

Nom de l'établissement fréquenté (si 2).....

Objectifs(s) attendu(s) du parcours personnalisé

Remise à niveau pour intégrer le cycle 2/cycle3 :

Précisez :

Pratique chorégraphique et cours collectif en appui du programme d'ensemble

Précisez :

Découverte d'une esthétique spécifique

Précisez :

Préparation d'un programme chorégraphique en vue de l'option danse du Baccalauréat :

.....

Autre, précisez :

Échéancier du parcours personnalisé
(À remplir par l'élève et le(s) professeurs)

Échéancier	Programme travaillé	Évaluation et commentaires
Phase 1 durée :		
Phase 2 durée :		
Phase 3 durée :		

À remplir par le professeur

Qualité de la posture générale du corps
Qualité du mouvement
Niveau de maîtrise du langage chorégraphique
Qualité de la perception pulsation/rythme
Autres remarques

Réservé à l'administration

Décision : demande de projet validée : Oui Non

Motif :

Date :

Visa de la direction et de la direction des études :

Formulaire de bilan de parcours personnalisé



CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL
DU BLANC-MESNIL

PARCOURS PERSONNALISÉ – Spécialité Danse

Bilan de fin d'année

NOM Prénom de l'élève :

Discipline(s) suivie(s) :

Professeur(s) :

Qualité de la posture générale du corps

.....
.....
.....

Qualité du mouvement

.....
.....
.....

Niveau de maîtrise du langage chorégraphique

.....
.....
.....

Autres remarques

.....
.....
.....

L'élève a-t-il (elle) été assidu(e) et investi(e) durant l'année 20 -20 ?

.....
.....
.....
.....

L'élève a-t-il(elle) participé à des projets de type concerts ou spectacles au cours de l'année 20 -20 ?

.....
.....
.....
.....

Le programme prévu initialement a-t-il pu être mené intégralement ? Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....
.....

Quels sont les projets de répertoire/programme prévus pour l'année suivante ?

.....
.....
.....
.....

L'élève est-il en mesure de réintégrer le cursus traditionnel ? Pourquoi ?

.....
.....
.....

Réservé à l'administration

Décision : parcours personnalisé reconduit pour 20 -20 : oui non

Motif :

Date :

Visa de la direction et de la direction des études :

PRATIQUES AMATEURS, ATELIERS, ÉLÈVES ADULTES

Les cours dispensés au Conservatoire sont réservés en priorité aux élèves dont l'âge se rapproche de ceux mentionnés dans les Schémas Nationaux d'Orientation. Les adultes peuvent suivre les cours au Conservatoire dans la limite des places disponibles. Certains cours de danse sont ouverts aux adultes débutants ou à toute personne désireuse de pratiquer la danse en dehors du cadre d'un cursus traditionnel, dans la limite des places disponibles. Ces parcours supposent régularité dans le travail, assiduité et implication dans les diverses programmations prévues par le Conservatoire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, SCOLARITÉ

Modalités d'admission au Conservatoire et inscription

L'admission au Conservatoire se fait sur test d'entrée permettant de déterminer dans quel niveau inscrire l'élève. Sont pris en compte l'âge de l'élève, son niveau de pratique, ainsi que sa motivation.

En fonction des places disponibles, la priorité est accordée aux élèves se rapprochant de l'âge de référence précisé par le Schéma National d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture.

Il est obligatoire de fournir un certificat médical chaque année et ce avant le début des cours.

Classes à horaires aménagés au Collège Aimé et Eugénie Cotton

Un partenariat entre le Conservatoire et le collège Aimé et Eugénie Cotton permet aux élèves désireux d'intensifier et de renforcer leur pratique chorégraphique d'intégrer les classes à horaires aménagés.

Les classes à horaires aménagés sont destinées aux élèves motivés et soucieux de développer sérieusement leur pratique artistique. Investissement, travail personnel, engagement et disponibilité sont exigés de la part de l'équipe pédagogique.

L'admission en classe à horaires aménagés se fait sur audition. Les candidats doivent remplir un formulaire et rédiger une lettre de motivation. Ils passent un entretien devant un jury constitué de professeurs et de membres des équipes de direction du Collège et du Conservatoire. La décision définitive d'admission est communiquée au mois de juin précédent l'année scolaire envisagée.

Les élèves en classes à horaires aménagés bénéficient d'après-midis libérés par le Collège. Ce temps scolaire libéré est alors occupé par une partie des cours du Conservatoire. Certains de ces cours n'ont pas lieu sur le temps scolaire car ils concernent également des élèves inscrits en cursus traditionnel.

Examens

Récompenses

Chaque épreuve de validation de fin de cycle permet de délivrer un certificat à l'élève. Voici les différentes mentions qu'il est possible d'obtenir en cas de réussite à l'examen :

Fin de cycle ou UV validés :	Mention Très Bien à l'unanimité avec les félicitations du jury
	Mention Très Bien à l'unanimité
	Mention Très Bien
	Mention Bien
	Mention Assez Bien
	Sans mention

Composition des jurys

Les jurys de fin de cycle sont présidés par le directeur du Conservatoire ou le directeur des études. Ils comportent un ou deux membres invités dont un au moins est spécialiste de la discipline. Pour les examens de fin de 3e cycle et DEC, les membres de jury invités doivent être titulaires du certificat d'aptitude de professeur dans la spécialité concernée ou attester d'une carrière nationale ou internationale.

CURSUS DANSE

